## MODÈLE SUP 3 : Dossier d'appel d'offres (APPROVISIONNEMENT) / TEMPLATE SUP 3: Tender Dossier (SUPPLY)

(Pour les achats d'un montant compris entre 150 000 et 299 999 EUR /For Procurements of EUR 150,000 – 299,999)

***Là où il est écrit (Note :….) dans ce document, il s’agit d’une simple information donnée à titre indicatif, que vous devez supprimer.****/ Where you see:* ***(Note:….)*** *this is just a guidance for you and you shall delete these notes from the document.*

***Là où vous voyez <…>, veuillez saisir les informations requises.****/ Where you see <…> please enter information.*

***Les options sont indiquées comme suit : (Option :…)  /*** *Options are marked (Option:…)*

***\*\*\*SUPPRIMEZ CETTE PAGE AVANT D’ENVOYER LE DOCUMENT****\*\*\*****/*** *DELETE THIS PAGE PRIOR TO SUBMITTING THE DOCUMENT\*\*\*\**

**APPEL D'OFFRES /** INVITATION TO TENDER

À / *TO*:

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| <Nom et adresse / *Name and address>* |  | **Date de délivrance : /*Date of issue:*** | *Date:* 23/12/2024 |
|  | **Nº de soumission  / *Reference no. :*** | SK 0001 |
|  | **Intitulé du contrat :** / **C*ontract title:*** | SHELTER KITS 1 |
|  | **Date de clôture : /*Closing date:*** | 20 / 01 / 2025 \_ 16 h00, Heure de Goma |
|  | **Ouverture des soumissions : */Tender opening:*** | <Date et heure> / *<Date and time>* |
|  | **Pouvoir adjudicateur :/ *Contracting Authority:*** | <Nom et adresse> */ <Name and address>*  Personne à contacter : *Contact person*: Nom / *<Name>*  Tel: <Numéro> / *<Number>*  Fax: <Numéro> / *<Number>*  Email: <Email> |

**<nom du pouvoir adjudicateur>** **vous invite à SOUMISSIONNER**

**POUR L'APPROVISIONNEMENT <ET LA LIVRAISON> DE <intitulé/produit> (Option : en vertu d'un contrat-cadre) /**

**<*name of Contracting Authority>******invites Suppliers to TENDER***

***FOR SUPPLY <AND DELIVERY> OF <title / product> (Option: under a framework contract)***

**(Note : supprimez cette option si elle n'est / *Note: delete option if not required)***

Trouvez ci-joint les documents suivants, qui constituent le dossier d'appel d'offres : / *Please find enclosed the following documents, which constitute the Tender Dossier :*

**A - Instructions aux soumissionnaires / Instructions *to Tenderers***

**B - Projet de contrat, y compris les annexes : / *Draft Contract including annexes:***

**Annexe 1 : Formulaire de données techniques** (à remplir par le soumissionnaire) / ***Technical data form*** *(to be completed by the Tenderer)*

**Annexe 2 : Formulaire de soumission** (à remplir par le soumissionnaire) / ***Tender Submission form*** *(to be completed by the Tenderer)*

**Annexe 3 : Conditions générales des contrats d'approvisionnement – Ver5 2020 / *General Terms and Conditions for Supply Contracts – Ver5 2020***

**Annexe 4 : Code de conduite pour les contractants / *Code of Conduct for Contractors***

**(Option :) Garantie de performance** (à remplir par le soumissionnaire) / (**O*ption:) Tender Guarantee*** *(to be completed by the Tenderer)*

**(Option :) Garantie de performance** (à remplir par le soumissionnaire) /  ***(Option:) Performance Guarantee*** *(to be completed by the Tenderer)*

**(Option :) Garantie de remboursement anticipé** (à remplir par le soumissionnaire) / **(Option:) Prepayment guarantee** (to be completed by the Tenderer)

**(Note : adaptez les garanties nécessaires et référez-vous à la rubrique 9.3 du Manuel des achats. Insérez le modèle de garantie exigé à la fin de ce document. Les garanties sont disponibles en ligne sur : danchurch.org /**

*(Note: adjust the guarantees as required and please refer to section 9.3 in the Procurement Manual. Please insert the required guarantee template at the end of this document. Guarantees are available online from:* [*danchurchaid.org*](https://www.danchurchaid.org/how-we-work/quality-assurance/procurement-and-logistics/manuals-and-guidelines)

Si ce document est au format PDF, une copie complète des documents ci-dessus peut être transmise, sur demande, sous format WORD pour la saisie électronique. Il est interdit d'apporter des modifications au texte. / *If this document is a PDF format, upon request a complete copy of the above documents can be forwarded in a WORD format for electronic completion. It is forbidden to make alterations in the text.*

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous informer par courriel de votre intention de soumettre ou non une proposition. /

*We should be grateful to receive information by email of the intention to submit or not a proposal.*

## A - Instructions aux soumissionnaires /A*. Instructions to tenderERs*

1. **Portée de la livraison (option : et services connexes) / *Scope of supply (Option: and related services)***

L'objet du contrat est la fourniture (Options : <livraison>, <installation>, <mise en service>, <formation>, <service après-vente>) par le soumissionnaire des marchandises suivantes : /

*The subject of the contract is the supply (Options:<delivery>, <installation>, <commissioning>, <training>, <after-sales service>) by the Tenderer of the following supplies:* **Note : adaptez les options si nécessaire)**

*(Note: adjust options as necessary)*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Atricle / *Item*** | **Description / *Description*** | Quantité / *Quantity* | **Livraison exigée / *Required Delivery*** |
| 1 | <Description> | <qty> | <Livraison exigée> |
| 2 | <Description> | <qty> | <Livraison exigée> |
| 3 | <Description> | <qty> | <Livraison exigée> |
|  | <Ajoutez des lignes supplémentaires, si nécessaire> / *<Add extra lines as necessary>* |  |  |

Les fournitures à acheter sont destinées à être utilisées par le pouvoir adjudicateur dans son programme <nom du programme> en/au/à <pays>. Le soumissionnaire peut présenter une offre pour un, plusieurs ou tous les lots. /

*The supplies to be purchased are for use by the Contracting Authority in its <name of programme> Program in <country>. The tenderer can submit a tender for one, several or all items.*

**(Note : adaptez si nécessaire et si vous exigez au soumissionnaire qu'il soumette une offre pour tous les lots, corrigez cette formulation) *(****Note: adjust as necessary and if the tenderer is required to submit a tender for all items then correct this wording)*

Les fournitures sont décrites plus en détail dans le formulaire des données techniques, à l'annexe 1 /

*The supplies are described in more details in the Technical Data Form, Annex 1.*

1. **Livraison / *Delivery***

Les articles ci-dessus seront remis à <Incoterm> <lieu de livraison> conformément au temps de livraison indiqué ci-dessus. /

*The above supplies shall be delivered to <Incoterm> <place of delivery> as per above required delivery time.*

**b) Spécifications / *Specifications***

Les fournitures doivent correspondre entièrement aux spécifications techniques définies dans le dossier d'appel d'offres (sous forme de données techniques, annexe 1) et être conformes, à tous égards, aux dessins, quantités, modèles, échantillons, mesures et autres prescriptions. Les écarts par rapport aux spécifications peuvent être considérés si cela s'avère être dans le meilleur intérêt du pouvoir adjudicateur. /

*The supplies must comply fully with the technical specifications set out in the Tender Dossier (technical data form, Annex 1) and conform in all respects with the drawings, quantities, models, samples, measurements and other instructions. Deviations from the specifications may be considered only if deemed to be in the best interest of the Contracting Authority.*

1. **(Option : Pièces de rechange) / (*Option: Spare parts)***

Les fournitures décrites au point <numéro> doivent être accompagnées d'un « lot » de pièces de rechange et/ou de consommables. Ni le prix unitaire ni le prix global des pièces de rechange n'entreront en compte dans l'évaluation de l'offre, sauf si le prix unitaire ou le nombre de pièces varie sensiblement entre les différentes offres reçues. La liste des pièces de rechange doit être établie par le soumissionnaire au vu de son expérience professionnelle et en tenant compte des lieux d'utilisation. Elle doit indiquer les prix unitaires de ces pièces. Néanmoins, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de modifier la liste des pièces de rechange. Ces modifications seront indiquées dans le contrat. Le soumissionnaire doit garantir la disponibilité des pièces de rechange pendant une période d'au moins 5 ans à compter de la date de livraison. /

*The supplies described under item <number> must be accompanied by a “lot” of spare parts and/or of consumables. Neither the unit price nor the overall price of the spare parts will figure in the evaluation of the tender, except where the unit price or the number of parts varies substantially between the tenders received. The list of spare parts must be drawn up by the Tenderer in the light of his professional experience and taking account of the places of use; it must show the unit prices of the parts. Nevertheless, the Contracting Authority reserves the right to alter the list of spare parts; any changes will appear in the contract. The Tenderer shall certify availability of spare parts for a period of minimum 5 years from date of delivery.*

**(Note : supprimez cette option si elle n'est pas nécessaire) /** *(****Note: delete this option if not required)***

1. **(Option : Installation et mise en service) / *(Option: Installation and Commissioning*)**

Le soumissionnaire doit inclure dans son offre un plan complet et détaillé pour le démarrage et la mise en service des équipements sur le site du projet et doit indiquer clairement quels coûts sont inclus dans le prix et quels coûts sont exclus.

*The Tenderer shall include in his tender a complete and detailed plan for start-up and commissioning of the equipment at the project site and shall clearly state what is included in the price and what costs is not included.*

**(Note : supprimez cette option si elle n'est pas nécessaire) / *(Note: delete this option if not required)***

1. **(Option : Formation) / *(Option: Training)***

Le soumissionnaire doit inclure dans son offre un programme de formation complet et détaillé pour l'exploitation et la maintenance des équipements sur le site du projet et doit indiquer clairement quels coûts sont inclus dans le prix et quels coûts sont exclus. /

*The Tenderer shall include in his tender a complete and detailed training programme for the operation and maintenance of the equipment at the project site and shall clearly state what is included in the price and what costs are not included.*

**(Note : supprimez cette option si elle n'est pas nécessaire) / *(Note: delete this option if not required)***

1. **(Option : Service après-vente) / *(Option: After sales service*)**

Le soumissionnaire doit assurer la disponibilité des locaux de service après-vente et le service de garantie au/en/à <pays et lieu> et doit fournir les coordonnées et une description du représentant local chargé d'assurer le service après-vente. /

*The Tenderer shall ensure availability of local after sales service and warranty service in <country and location> and must provide contact details and a description of the local representative responsible for providing after sales service.*

**(Note : supprimez cette option si elle n'est pas nécessaire) /** (Note: delete this option if not required)

**A.2. Coût de l'appel d'offres / Cost of Tender**

Le soumissionnaire doit supporter tous les frais associés à la préparation et à la soumission de son devis et le pouvoir adjudicateur n'est, en aucun cas, tenu responsable de ces coûts, quel que soit le déroulement ou le résultat de la procédure d'appel d'offres. /

*The Tenderer shall bear all costs associated with the preparation and submission of his tender and the Contracting Authority will in no case be responsible or liable for these costs, regardless of the conduct or outcome of the tender process.*

**A.3. Clarification des documents d'appel d'offres et des informations supplémentaires / *Clarification of tender documents and additional information***

Les soumissionnaires peuvent envoyer leurs questions par écrit au plus tard à la date indiquée dans le calendrier à l'article A.4, en précisant le numéro d'appel d'offres et l'intitulé du contrat. Les informations concernant l'interprétation du présent appel d'offres doivent être demandées par écrit à la personne de contact du pouvoir adjudicateur. /

*Tenderers may submit questions in writing at the latest on the date specified in the timetable in article A.4, specifying the tender no., and the contract title. Information regarding interpretation of this invitation to tender must be requested in writing to the Contracting Authority’s contact person.*

Les soumissionnaires ne sont pas autorisés à contacter le pouvoir adjudicateur pour demander des précisions fournies oralement./

*Tenderers are not allowed to approach the Contracting Authority for verbal clarification.*

Toute clarification concernant le dossier d'appel d'offres fournie par le pouvoir adjudicateur sera soumise à tous les soumissionnaires au plus tard à la date indiquée dans le calendrier. Si le pouvoir adjudicateur fournit des informations complémentaires sur le dossier d'appel d'offres, ces informations seront envoyées par écrit à tous les autres soumissionnaires potentiels dans le même temps. /

*Any clarification of the Tender Dossier given by the Contracting Authority will be submitted to all Tenderers at the latest on the date specified in the timetable. If the Contracting Authority provides additional information on the Tender Dossier, such information will be sent in writing to all other prospective Tenderers at the same time.*

Tout soumissionnaire potentiel cherchant à organiser des réunions individuelles au cours de la période d'appel d'offres avec le pouvoir adjudicateur et/ou toute autre organisation à laquelle celui-ci est associé ou lié doit être exclu de la procédure d'appel d'offres. /

*Any prospective Tenderer seeking to arrange individual meetings during the tender period with either the Contracting Authority and/or any other organisation with which the Contracting Authority is associated or linked may be excluded from the Tender Procedure.*

**A.4. Calendrier prévu / *Planned timetable***

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de modifier les dates et l'heure dans le calendrier ci-après, auquel cas, tous les soumissionnaires seront informés par écrit et un nouveau calendrier sera fourni. /

*The Contracting Authority reserves the right to alter the dates and time in the following timetable, in which case all Tenderers will be informed in writing and a new timetable will be provided.*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Date** /*Date* | **Durée /***Time* |
| Date limite pour les demandes de clarification auprès du pouvoir adjudicateur / *Deadline for request for any clarifications from the Contracting Authority* | <Date (par exemple, environ 21 jours avant la date limite de soumission)> | <Heure><*Time*> |
| Date limite à laquelle les clarifications sont fournies par le pouvoir adjudicateur / *Last date on which clarifications are issued by the Contracting Authority* | <Date (par exemple, environ 21 jours avant la date limite de soumission)> | <Heure><*Time>* |
| Date limite de soumission des offres (date de clôture) / *Deadline for submission of tenders (closing date)* | <Date> | <Heure><*Time*> |
| Séance d'ouverture des offres /*Tender opening session* | <Date> | <Heure><*Time>* |
| Attribution du contrat / *Contract award* | <Date> | <Heure><Time> |
| Attribution du contrat /*Début du contratContract start* | <Date> | <Heure><*Time>* |

Toutes les heures sont indiquées dans le fuseau horaire de <pays>. *All times are in the time zone of <country>.*

**A,5. Critères d'admissibilité et de qualification / *Eligibility and qualification requirements***

Les soumissionnaires ne sont pas admissibles s'ils se trouvent dans une des situations énumérées à l'article 15 des conditions générales pour les contrats d'approvisionnement – Ver5 2020./

*Tenderers are not eligible if they are in one of the situations listed in article 15 of the General Terms and Conditions for Supply Contracts – Ver5 2020.*

Dans le formulaire de soumission, les soumissionnaires doivent attester qu'ils répondent aux critères d'admissibilité ci-dessus. Si le pouvoir adjudicateur l'exige, le soumissionnaire dont l'offre est acceptée doit en outre fournir une preuve satisfaisante au pouvoir adjudicateur de son admissibilité au moyen de certificats délivrés par les autorités compétentes de son pays d'établissement ou du pays de l'opération, ou, si de tels certificats ne sont pas disponibles, à travers une déclaration sous serment./

*Tenderers shall in the Tender Submission Form attest that they meet the above eligibility criteria. If required by the Contracting Authority, the tenderer, which tender is accepted shall further provide evidence satisfactory to the Contracting Authority of its eligibility through certificates issued by competent authorities in its country of establishment or operation, or, if such certificates are not available, through a sworn statement.*

Les soumissionnaires sont également invités à certifier qu'ils respectent le code de conduite pour les contractants. /

*Tenderers are also requested to certify that they comply with the Code of Conduct for Contractors.*

Pour donner la preuve de leurs capacités et ressources adéquates, les soumissionnaires doivent fournir les renseignements et les documents demandés dans le dossier d'appel d'offres./

*To give evidence of their capability and adequate resources tenderers shall provide the information and the documents requested in the Tender Dossier.*

(Option :) Si le soumissionnaire est sélectionné par la procédure de pré-qualification, il doit uniquement déclarer qu'il est toujours conforme aux critères d'admissibilité et de qualification (sélection) appliqués dans le cadre de cette pré-qualification. /

*(Option:) If the tenderer was selected through pre-qualification, the tenderer must only declare that he still conforms with the eligibility and qualification (selection) criteria applied in the course of that prequalification.* **(Note : supprimez cette option si elle n'est pas nécessaire)(*Note: delete option if not required)***

**A.6. Exclusion de l'attribution de contrats / *Exclusion from award of contracts***

Les contrats ne peuvent être attribués aux soumissionnaires qui, au cours de la procédure d'approvisionnement : / *Contracts may not be awarded to tenderers who, during the Procurement Procedure:*

1. se trouvent en situation de conflit d'intérêts ; et/ou / *are subject to conflict of interest; and/or*
2. se sont rendus coupables de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre de leur participation à la procédure d'appel d'offres ou qui n'ont pas fourni ces renseignements./ *are guilty of misrepresentation in supplying the information required as a condition of participation and eligibility in the Tender Procedure or fail to supply this information.*

**A.7. Langue des soumissions / *Language of Tenders***

Les soumissions, la correspondance et les documents associés à l'appel d'offres échangés entre le soumissionnaire et le pouvoir adjudicateur doivent être rédigés en <langue>. Les documents complémentaires et les imprimés fournis par le soumissionnaire peuvent être rédigés dans la langue locale. /

*The tenders, all correspondence and documents related to the tender exchanged by the tenderer and the Contracting Authority must be written in <language>. Supporting documents and printed literature furnished by the tenderer may be in local language.*

**A.8. Documents constitutifs de l'appel d'offres / *Documents comprising the tender***

Le soumissionnaire doit remplir et soumettre les documents suivants avec son offre : / The tenderer shall complete and submit the following documents with his tender:

1. formulaire de soumission (annexe 2), avec documents à l'appui / *Tender Submission Form (Annex 2) with supporting documents*
2. Formulaire de données techniques (annexe 1), avec documents à l'appui / *Technical Data Form (Annex 1) with supporting documents*

Les documents suivants doivent également être soumis avec l'offre / *The following documents shall in addition be submitted with the tender*

1. Spécifications techniques du fabricant / *Manufacturer’s technical specifications*
2. Des copies des états financiers vérifiés du soumissionnaire des trois dernières années. / Copies of tenderer’s audited financial statement for the last three years.
3. La preuve d'une accréditation de la qualité / Evidence of any quality accreditation
4. Une autorisation du fabricant (si le fournisseur n'est pas le fabricant) / Manufacturer’s Authorization *(if the supplier is not the Manufacturer)*

(Options :

1. Certificat d'enregistrement de la société du soumissionnaire / *Tenderer’s company registration certificate*
2. Garantie de soumission / )Tender Guarantee
3. Offre de services après-vente / *Offer for after-sales services*
4. Offre de formation / Offer for training
5. Offre pour la mise en service et l'installation / Offer for commissioning and installation
6. Liste de prix détaillée des pièces de rechange et des consommables recommandés / *Itemized pricelist of recommended spare parts and consumables*

m) <Autres documents pertinents nécessaires e.g. ISO 26000/50001/14000 certificate or SA8000 certificate etc).> / *)<Other relevant documents required e.g. ISO 26000/50001/14000 certificate or SA8000 certificate etc).>*

et d'autres informations pertinentes qui doivent être communiquées au pouvoir adjudicateur / *and other relevant information that should be made known to the Contracting Authority* **(Note : adaptez la liste au besoin) / *(Note: adjust as required)***

**A.9. (Option : Garantie de soumission) /*(*Option: Tender Guarantee)**

Toutes les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission d'un minimum de <1 %> du montant total de l'offre. La garantie doit être émise en faveur du pouvoir adjudicateur et est valable pendant 45 jours au-delà de la période de validité de la soumission. La garantie de bonne exécution doit être émise sous forme d'une garantie à première demande, par une banque internationalement reconnue ou une autre institution financière, et doit être conforme au texte de la garantie jointe. La garantie de soumission peut également être fournie sous forme de garantie bancaire, de chèque certifié, d'obligation émanant d'une compagnie d'assurance ou de lettre de crédit irrévocable, à condition qu'elle créé, en vertu de la loi applicable, les mêmes obligations irrévocables, à première demande, pour le garant, comme exprimé dans le texte de la garantie jointe. **(Note : insérez le modèle de garantie à la fin de ce document. Les garanties sont disponibles en ligne sur : danchurch.org. Supprimez cet article s'il n'est pas nécessaire) /**

*All tenders must be accompanied by a Tender Guarantee of minimum <1%> of the total tender amount. The guarantee shall be issued in favour of the Contracting Authority and be valid for 45 days beyond the period of validity of the tender. The Tender Guarantee shall be issued in the form of a first demand guarantee, by an internationally recognised bank or other financial institution, and shall be in accordance with the text in the attached guarantee. The Tender Guarantee may also be issued in the form of a banker’s draft, a certified cheque, a bond provided by an insurance company or an irrevocable letter of credit, as long as it creates under the applicable law the same irrevocable, at-first-demand obligations for the guarantor as expressed in the wording of the attached guarantee.* ***(Note: please insert the guarantee template at the end of this document. Guarantees are available online from:*** [***danchurch.org***](http://www.danchurchaid.org/about-us/quality-assurance/procurement-and-logistics/the-dca-procurement-manual)***. Delete this article if not required)***

**A.10. Prix / *Price***

Le prix proposé par le fournisseur ne doit pas faire l'objet d'ajustements, sauf disposition contraire dans les conditions du contrat. / *The price quoted by the supplier shall not be subject to adjustments except as otherwise provided in the conditions of the Contract.*

(Option 1 :) Le prix doit être indiqué en <devise>. / *(Option 1:) Price shall be quoted in <currency>.*

(Option 2 :) Le prix doit être indiqué en <euros> ou en <devise locale>.

Aux fins de l'évaluation, lorsque les devis sont formulés en <devise locale>, ils doivent être convertie en <euros> au taux publié dans <nom de la banque nationale locale> à la date de clôture. **(Note : supprimez cette option si elle n'est pas nécessaire) /** *(Option 2:) The price shall be quoted in <EUR> or <local currency>.For evaluation purpose, where quotations are given in <local currency>, it shall be converted into <EUR> at the rate published in <name of local national bank> on the closing date.* ***(Note: delete option not required)***

(Option :) Le pouvoir adjudicateur paie au fournisseur sélectionné, pour chaque bon de commande émis et fourniture livrée conformément aux modalités du présent dossier d'appel d'offres, une somme qui sera basée sur les fournitures commandées par le pouvoir adjudicateur et livrées par le fournisseur sélectionné, au prix spécifié dans le contrat. / *(Option:) The Contracting Authority will pay the successful supplier for each Purchase Order issued and supplies delivered in accordance with the terms of this Tender Dossier, a sum which shall be based on the supplies ordered by the Contracting Authority and delivered by the successful supplier, at the price specified in the Contract.*

Le contractant garantit que le prix indiqué dans le présent dossier d'appel d'offres est le prix maximum qui doit demeurer ferme et ne pas être augmenté pendant toute la durée du contrat, à condition toutefois, que dans le cas où le contractant serait en mesure d'offrir au pouvoir adjudicateur un prix réduit sur l'établissement de contrats en vrac, le prix unitaire soit réduit pour des contrats spécifiques. /

*The Contractor guarantees that the price specified in this Tender Dossier, is the maximum price that shall remain firm and shall not be increased during the entire term of the Contract, provided however, that in the event that the successful supplier is able to offer the Contracting Authority a discounted price on placement of bulk contracts, the unit price shall be reduced for specific contracts*

En signant ce contrat, le contractant atteste que le pouvoir adjudicateur, pour des opérations résultant du présent dossier d'appel d'offres, n'est pas facturé plus que les autres clients pour des services et des services en vrac similaires et dans des circonstances identiques. **(Note : supprimez cette option s'il s'agit d'un contrat-cadre) /**

*By signing this Contract, the Contractor certifies that the Contracting Authority, for transactions resulting from this Tender Dossier is not being charged more than other clients for similar supplies and similar bulk orders and within similar circumstances.* ***(Note: delete option if not a Framework Contract)***

**(Note : Décrivez la TVA nationale spécifique et/ou toute exigence de documentation concernant la taxe de vente, le cas échéant, et supprimez cette note). / *(Note: Describe specific national VAT and/or any sales tax documentation requirement, if any, and delete this note).***

**La TVA et/ou toute taxe de vente applicable à l'achat de fournitures doivent être indiquées séparément dans le formulaire de soumission de devis. /**

***VAT and/or any sales tax applicable to the purchase of supplies shall be indicated separately in the Quotation Submission Form.***

**A.11. Validité / *Validity***

Les offres resteront valables et ouvertes à l'acceptation pendant <30> jours après la date de clôture pour le dépôt des offres. / *Tenders shall remain valid and open for acceptance for <30> days after the closing date for the submission of tenders.*

Avant l'expiration de la période de validité initiale des offres, le pouvoir adjudicateur peut demander aux soumissionnaires par écrit de prolonger cette période. Les soumissionnaires qui acceptent cette demande ne sont pas autorisés à modifier leur offre. S'ils refusent, leur participation à la procédure d'appel d'offres cessera. /

*Prior to the expiry of the original tender validity period, the Contracting Authority may ask tenderers in writing to extend this period. Tenderers that agree to do so will not be permitted to modify their tenders. If they refuse, their participation in the Tender Procedure will be terminated.*

**A.12. Soumission des offres et date de clôture / *Submission of tenders and closing date***

Les offres doivent être remises en main propre ou envoyées par courrier à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard à la date et heure limite fixées dans le calendrier, à l'article A.4. Toute offre reçue après cette date ne sera pas prise en considération. /

*Tenders must be received at the address mentioned below by hand or post not later than the closing date and time specified in the timetable article A.4. Any tenders received after that time will not be considered.*

Le fournisseur est responsable de la réception ponctuelle d'un devis. Les devis tardifs désignent tout devis arrivant au pouvoir adjudicateur après la date et l'heure limites de soumission des devis. Cela est valable quelle que soit la raison, par exemple un retard dans la livraison du courrier ou un problème technique lié à la transmission électronique des données. /

*The timely arrival of a quotation is the responsibility of the Supplier. Late quotations refer to any quotation arriving at the Contracting Authority after the closing date and time for submitting quotation. This is irrespective of the reason e.g. a delay in the delivery of mail or due to a technical problem related to electronic data transmission.*

Les offres doivent être envoyées dans une enveloppe scellée portant les renseignements suivants : / *Tenders shall be submitted in a sealed envelope bearing the following information:*

<Adresse> / *Attention* : <Nom> / *Name*

Réception des soumissions / *Tender receipt* : <Date et heure> */ Date and time*

Nº de soumission / *Tender no* : <Numéro> / *Number*

**NE PAS OUVRIR AVANT LA séance d'ouverture des soumissions le <date et heure> /**

***NOT TO BE OPENED BEFORE THE tender opening session on <date and time>***

Toutes les offres doivent être soumises en un original unique, marqué « original », et <nombre> copies signées de la même façon que l'original et marquées « copie ». /

*All tenders must be submitted in one original, marked “original”, and <number> copies signed in the same way as the original and marked “copy”.*

Aucune offre ne peut être modifiée ou retirée après la date limite. / *No tender may be changed or withdrawn after the deadline has passed.*

**A.13. Ouverture des soumissions et évaluation / *Tender opening and evaluation***

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des soumissions. Les soumissionnaires sont invités à informer la personne de contact de leur intention d'être présents ou non au moins un jour avant l'ouverture des soumissions. / *Tenders are invited to attend the tender opening. Tenders are requested to advise the contact person, at least one day in advance of the tender opening if they will attend.*

L'ouverture des soumissions aura lieu à <adresse> à la date et heure prévues à l'article A.5. Les représentants des soumissionnaires qui sont présents signent un registre indiquant leur présence. / *Tender opening will take place at <address> at the time and date specified in article A.4. Tenderer’s representatives who are present shall sign a register indicating their attendance.*

Lors de l'ouverture des soumissions, seuls les noms des soumissionnaires, le montant total des offres et les éventuelles remises accordées seront lus à haute voix et enregistrés. / *At the tender opening, only the tenderers’ names, the total amount of the tenders and any discount offered will be read aloud and recorded.*

Avant l'évaluation détaillée des soumissions, le Comité d'évaluation, (établi par le pouvoir adjudicateur aux fins de la présente procédure d'appel d'offres), doit vérifier si les offres répondent aux critères d'admissibilité, ont été correctement signées, sont pour l'essentiel conformes aux documents de l'appel d'offres, contiennent des erreurs matérielles dans le calcul et sont par ailleurs généralement en ordre. / *Prior to the detailed evaluation of the tenders, the evaluation committee, (established by the Contracting Authority for the purposes of this Tender Procedure), shall ascertain whether the tenders meet the eligibility requirements; have been properly signed, are substantially responsive to the tender documents; have any material errors in computation; and are otherwise generally in order.*

Si une offre n'est pas substantiellement conforme, c'est-à-dire si elle contient des déviations matérielles ou des réserves par rapport aux modalités, aux conditions et aux spécifications figurant dans le dossier d'appel d'offres, elle ne doit plus être prise en compte. / *If a tender is not substantially responsive i.e. it contains material deviations from or reservations to the terms, conditions and specifications in the Tender Dossier, it shall not be considered further.*

Après analyse des offres substantiellement conformes, le Comité d'approvisionnement examine la conformité technique de chaque offre, en la classant comme techniquement conforme ou non conforme. Les écarts par rapport aux spécifications peuvent être considérés si cela s'avère être dans le meilleur intérêt du pouvoir adjudicateur. / *After analysing the substantially responsive tenders, the evaluation committee will examine the technical admissibility of each tender, classifying it as technically compliant or non-compliant. Deviations from the specifications may be considered if deemed to be in the best interest of the Contracting Authority.*

Les offres jugées substantiellement et techniquement conformes seront vérifiées par le comité d'évaluation quant à d'éventuelles erreurs arithmétiques. S'il existe une divergence entre les montants en chiffres et en toutes lettres, le montant en toutes lettres prévaut. S'il existe une divergence entre le prix unitaire et le total de la ligne de l'article, dérivée de la multiplication du prix unitaire par la quantité, le prix unitaire indiqué prévaut. Si un soumissionnaire refuse d'accepter la correction, son offre est rejetée. / *Tenders determined to be substantially responsive and technically compliant will be checked by the evaluation committee for any arithmetic errors. Where there is a discrepancy between the amounts in the figures and words, the amount in words will govern. Where there are discrepancies between the unit price and the line item total, derived from multiplying the unit rate by the quantity, the unit rate as quoted will govern. If a tenderer refuses to accept the correction, his tender will be rejected.*

**A.14. Attribution du contrat / *Award of Contract***

(Option 1 :)Le pouvoir adjudicateur attribue le contrat au soumissionnaire dont l'offre a été considérée substantiellement conforme au dossier d'appel d'offres et techniquement conforme et qui a offert le prix le plus bas, à condition en outre que le soumissionnaire fasse preuve de sa capacité et ses ressources pour mener à bien le contrat. /

*(Option 1:) The Contracting Authority will award the contract to the tenderer whose tender has been determined to be substantially responsive to the Tender Dossier and technically compliant, and who has offered the lowest price, provided further that the tenderer has demonstrated the capability and resources to carry out the contract effectively. /*

*(Option 2 :)*

Le pouvoir adjudicateur attribue le contrat aux soumissionnaires <nombre> dont l'offre a été déterminée substantiellement conforme au dossier d'appel d'offres et techniquement conforme et qui a proposé les <nombre> fourchettes de prix les plus basses, à condition en outre que le soumissionnaire fasse preuve de sa capacité et de ses ressources pour mener à bien le contrat. **(Note : s'il ne s'agit pas d'un contrat-cadre, supprimez l'option 2. S'il s'agit d'un contrat-cadre, sélectionnez l'option appropriée pour le contrat. Référez-vous à la rubrique 4.10 du Manuel des achats.**

(Option 2:) The Contracting Authority will award the contract to the <number of tenderers> tenderers whose tender has been determined to be substantially responsive to the Tender Dossier and technically compliant, and who has offered the <number of tenderers> lowest ranked prices, provided further that the tenderer has demonstrated the capability and resources to carry out the contract effectively. **(Note: if not a Framework Contract, delete option 2. If a Framework Contract select the option suitable to the Contract. Please refer to Procurement Manual section 4.10.**

**A.15. Signature et entrée en vigueur du contrat / Signature and entry into force of the Contract**

Avant l'expiration de la période de validité des offres, le pouvoir adjudicateur informe le soumissionnaire sélectionné par écrit que son offre a été acceptée et informe les soumissionnaires non retenus par écrit du résultat du processus d'évaluation. / *Prior to the expiration of the period of the tender validity, the Contracting Authority will inform the successful tenderer in writing that its tender has been accepted and inform the non-successful tenderers in writing about the result of the evaluation process.*

(Option : Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'ajuster les quantités dans une fourchette d'environ 25 % pour rester dans les fonds disponibles.) (**Note : supprimez cette option s'il s'agit d'un contrat-cadre)** / *(Option: The Contracting Authority reserves the right to adjust the quantities within a range of +/- 25% to remain within the available funds.)* ***(Note: delete option if a Framework Contract)***

Dans un délai de <7> jours suivant la réception du contrat, pas encore signé par le pouvoir adjudicateur, le soumissionnaire sélectionné doit signer et dater le contrat et le retourner, (Option : Avec la garantie de bonne exécution), au pouvoir adjudicateur. Lors de la signature du contrat, (Option : Et sous réserve de la constitution d'une garantie de performance valide), le soumissionnaire sélectionné devient le contractant et le contrat entre en vigueur une fois signé par le pouvoir adjudicateur. / *Within <7> days of receipt of the contract, not yet signed by the Contracting Authority, the successful tenderer must sign and date the contract and return it, (Option: with the Performance Guarantee), to the Contracting Authority. On signing the contract, (Option: and subject to the provision of a valid Performance Guarantee), the successful tenderer will become the Contractor and the contract will enter into force once signed by the Contracting Authority*.

Si le soumissionnaire sélectionné ne signe et ne renvoie pas le contrat (Option : Et la garantie de bonne exécution) dans le délai prévu, le pouvoir adjudicateur peut considérer l'acceptation de la soumission comme annulée, sans préjudice du droit du pouvoir adjudicateur de (Option : saisir la garantie de soumission), demander une indemnisation ou exercer tout autre recours à l'égard d'une telle défaillance, et le soumissionnaire sélectionné ne dispose d'aucun recours sur le pouvoir adjudicateur. (**Note : supprimez les** **options si necessaire**) / *If the successful tenderer fails to sign and return the contract (Option: and the Performance Guarantee) within the days stipulated, the Contracting Authority may consider the acceptance of the tender to be cancelled without prejudice to the Contracting Authority's right to (Option: seize the Tender Guarantee), claim compensation or pursue any other remedy in respect of such failure, and the successful tenderer will have no claim whatsoever on the Contracting Authority.* ***(Note: Delete options as required)***

**A.16. (Option : Garantie de bonne exécution) / (*Option: Performance Guarantee*)**

Dans un délai de <7> jours suivant la réception du contrat par le pouvoir adjudicateur, le soumissionnaire sélectionné doit fournir une garantie de bonne exécution, conformément à l'article B.17 du projet de contrat. (**Note : supprimez cet article s'il n'est pas nécessaire)** */ Within <7> days of receipt of the Contract from the Contracting Authority, the successful tenderer shall, furnish a Performance Guarantee in accordance with Article B.16 of the Draft Contract.* ***(Note: Delete article if not required)***

**A.17. Annulation par convenance / *Cancellation for convenience***

Le pouvoir adjudicateur peut, à sa propre convenance, et sans frais ni responsabilité, annuler la procédure d'appel d'offres à tout moment. / *The Contracting Authority may for its own convenience and without charge or liability cancel the tender process at any stage.*

**B. PROJET DE CONTRAT (OPTION : CADRE) (D’APPROVISIONNEMENT) / *b. draft (OPTION : Framework) contract (SUPPLY)***

**INTITULÉ DU CONTRAT : <Intitulé> / CONTRACT TITLE : <Title>**

**Contrat nº: <Numéro> / *Reference no.: <Number>***

**(Note : supprimez cette option si elle n'est pas nécessaire) / (*Note: delete option if not required)***

**Instructions aux candidats : à ce stade de la demande de proposition, ce document vous est adressé à titre informatif et vise à vous faire connaître les dispositions contractuelles. Les informations manquantes dans le présent document seront remplies après la sélection d'un contractant, et le « projet » de contrat devient alors le contrat « final » entre le pouvoir adjudicateur et le contractant sélectionné. / *Instructions to candidates: at this stage of the Request for Proposals this document is for information only and intended to create awareness of the contractual provisions. The information missing in this document will be filled in when a Contractor has been selected, and the “draft” Contract will then become the “final” Contract between the Contracting Authority and the successful Contractor.***

<Insérez le nom et l'adresse>

(« Le pouvoir adjudicateur »),

*<Insert name and address>*

*("The Contracting Authority"),*

d'une part, / *of the one part*,

et */ and*

<Insérer le nom et l'adresse du fournisseur>

(« Le contractant »)

<Insert name and address of supplier>

(“the Contractor”)

d'autre part,/ *of the other part,*

ont convenu de ce qui suit, comme stipulé dans le document ci-joint */ have agreed as stipulated in the attached document.*

Le contrat est établi en anglais en <trois> originaux, <deux> originaux étant destinés au pouvoir adjudicateur et un original au contractant / *The Contract is done in English in <three> originals, <two> originals being for the Contracting Authority and one original being for the Contractor.*

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Pour le contractant / *For the Contractor*** | | **Pour le pouvoir adjudicateur / For the Contracting Authority** | |
| Nom */Name:* |  | Nom / *Name:* |  |
| Fonction / *Title:* |  | Fonction / *Title:* |  |
| Signature:  Date: |  | Signature:  Date: |  |
|  |  |  |  |

**Conditions particulières /** ***Special Conditions***

1. **Portée de la livraison (Option : et services connexes) / *Scope of Supply (Option: and related services)***

Le contrat a pour objet la fourniture, (Options : (livraison), (installation), (mise en service), (formation), (service après-vente) des articles décrits dans le formulaire de données techniques à l'annexe 1. **(Note : adaptez les options selon les besoins) /**

The subject of the contract is the supply, (Options: (delivery), (installation), (commissioning), (training), (after-sales service) of the supplies described in the Technical Data Form in Annex 1. **(Note: adjust options as required)**

(Option: Le contractant reconnaît que :) / (*Option: The Contractor acknowledges that:)*

1. Le pouvoir adjudicateur n'est pas tenu de faire un nombre minimum de commandes auprès du contractant, en vertu du présent contrat. / *The Contracting Authority is not obligated to place any minimum number of purchase orders with the Contractor pursuant to this Contract.*
2. Le pouvoir adjudicateur n'est tenu responsable d'aucun coût dans le cas où aucune commande ne serait faite en vertu du présent contrat ; et / *The Contracting Authority shall not be liable for any cost in the event that no purchase order is placed under this Contract; and*
3. Le présent contrat est non exclusif et le pouvoir adjudicateur est en droit de se procurer des fournitures identiques ou similaires auprès d'autres contractants, comme il l'entend. / *This Contract is non exclusive and the Contracting Authority is entitled to procure the same or similar supplies from other Contractors, as it sees fit.*

**(Note : supprimez cette option s'il s'agit d'un contrat-cadre) / *(Note: delete option if not a Framework Contract)***

**(Option: Manuels) / (*Option: Manuals*)**

Le contractant doit fournir un manuel de maintenance avec les marchandises, (Option : et un mode d'emploi) dans la langue <langue>, en <copies nécessaires> copies. (Note : supprimez cette option si elle n'est pas nécessaire) (**Note : supprimez cette option si elle n'est pas** **nécessaire)** /

*The Contractor shall provide with the supplies a maintenance manual, (Option: and an instruction manual) in the <language> language, in <copies required> copies*. (**Note: delete this option if not required)**

**(Option : Pièces de rechange) / (*Option : Spare Parts*)**

<Spécifiez les exigences en référence aux documents d'appel d'offres et à l'offre du fournisseur> /

*<Specify the requirements with reference to the tender documents and the suppliers’ tender>*

*Les fournitures faisant l'objet de <article nº> doivent être accompagnées des pièces de rechange décrite dans le formulaire des prix et des données techniques, à l'annexe 1. Le contractant certifie la disponibilité de ces pièces de rechange pour une période minimale de <5> ans à compter de la date de livraison. (Note : supprimez ou modifiez cette option, le cas échéant)* ***(*Note : supprimez ou modifiez cette option, le caséchéant) */***

*The supplies which form the subject of <item no.> must be accompanied by the spare parts described in Price and Technical Data Form in Annex 1. The Contractor certifies the availability of such spare parts for a period of minimum <5> years from the date of delivery.* ***(Note: delete or adjust this option, as required)***

**(Option : Installation et mise en service ) / *(Option: Installation and Commissioning)***

<Précisez les exigences et le lieu de l'installation et de mise en service en référence aux documents d'appel d'offres et à l'offre du fournisseur>) **(Note : supprimez cette option si elle n'est pas obligatoire) /**

*<Specify the requirements and place of the installation and commissioning with reference to the tender documents and supplier’s tender>)* ***(Note: delete this option if not required)***

**(Option : Formation ) / (*Option: Training)***

<Précisez les exigences et le lieu de formation en référence aux documents d'appel d'offres

et à l'offre du soumissionnaire>) **(Note : supprimez cette option si elle n'est pas nécessaire) /**

*<Specify the requirements and place of the training with reference to the tender documents*

*and the suppliers tender>)* ***(Note: delete this* option if not required)**

###### Date de début */ Commencement Date*

(Option 1): Le contrat entre en vigueur le <date>. / The Contract shall commence on <date>.

(Option 2): Le contrat entre en vigueur après avoir été signé par les deux parties (Option : Et à la date où le contractant fournit la garantie de bonne exécution au pouvoir adjudicateur.) **(Note : sélectionnez une option ou insérez votre propre texte adapté au contrat spécifique. Note : supprimez cette option s'il s'agit d'un contrat-cadre) /**

*The Contract shall commence after signature of this contract by both parties (Option: and on the date the Contractor provides to the Contracting Authority the Performance Guarantee.)* ***(Note: use one option or insert own text adjusted to the specific contract. Delete article if not a Framework Contract)***

1. **(Option : Date d’expiration) / (Option: Expiry Date)**

Le contrat expire le<date, mois, année>. Cependant, le contrat reste en vigueur jusqu'à la fin de la période de garantie, comme défini dans l'article 4 des conditions générales pour les contrats d'approvisionnement – ver5 2020. **(Note : supprimez cette option s'il s'agit d'un contrat-cadre) /**

*The contract expires <date, month, year>. However the contract shall remain in force and effect until the end of the warranty liability period as defined in article 4 in the General Terms and Conditions for Supply Contracts – Ver5 2020.* ***(Note: delete article if not a Framework Contract*)**

1. **(Option : Conditions et résiliation) / (Option: Terms and Termination)**

Le contrat est valable pour une période de <12> mois, débute à la date d'entrée en vigueur et expire à minuit à la date d'expiration, sauf en cas de résiliation anticipée, conformément aux conditions générales du présent contrat. /

*The contract is valid for a period of <12> months and commences on the commencement date and expires at midnight on the expiry date, unless earlier termination in accordance with the General Terms and Conditions of this contract.*

Le pouvoir adjudicateur est en droit de renégocier le contrat pendant une période supplémentaire de <12> mois avec des conditions générales semblables, moyennant un avis écrit au contractant faisant part de son intention de renégocier le contrat pas moins de 30 jours avant la date d'expiration, à condition, cependant, que : /

*The Contracting Authority shall be entitled to renegotiate the contract for a further period of <12> months on similar terms and conditions, by giving the Contractor written notice of its intention to renegotiate the contract not less than 30 days prior to the expiry date, provided however that:*

Dans le cas d'une rupture du contrat, le pouvoir adjudicateur puisse résilier le contrat selon les conditions générales des articles 8 et 11. (**Note : supprimez cette option s'il s'agit d'un contrat-cadre)** /

*In the event of a breach of the contract, the Contracting Authority may terminate the contract as per General Terms and Conditions article 8 and 11.* ***(Note: delete article if not a Framework Contract*)**

1. **(Option : Confirmation de bon de commande) / (*Option: Confirmation of Purchase Order)***

Le contrat doit être mis en œuvre au moyen de commandes, qui seront faites par le pouvoir adjudicateur conformément aux conditions générales du contrat. /

*The Contract shall be implemented through Purchase Orders, which will be placed by the Contracting Authority according to the terms and conditions in the Contract.*

Le contractant doit accuser réception d'un bon de commande en signant et en retournant le bon de commande dans un délai de <5> jours ouvrables suivant sa réception. **(Note : supprimez cette option s'il s'agit d'un contrat-cadre)**

*The Contractor shall acknowledge receipt of a Purchase Order by signing and returning the Purchase Order within <5> working days of its receipt****. (Note: delete article if not a Framework Contract*)**

1. **Livraison / *Delivery***

(Option 1:) Les marchandises seront livrées à <lieu FCA, pays de livraison>. Le lieu de réception des marchandises est le lieu de livraison. Toutes les marchandises doivent être livrées au plus tard le <Date> à <Lieu FCA, pays de livraison>. /

*The supplies shall be delivered to <FCA place, country of delivery>. The place of acceptance of the supplies shall be at the delivery place. All supplies shall be delivered latest by <date> to <FCA place, country of delivery>.*

L'/La (option : installation/mise en service/formation) commence le <date> et se termine le <date>. (Note : supprimez l'option 1 s'il s'agit d'un contrat-cadre) /

*The (Option: Installation/ commissioning/ training) shall commence on <date> and be completed by <date>.* ***(Note: delete option 1 if a Framework Contract)***

(Option 2:) Les marchandises sont livrées à <lieu Incoterm, pays de livraison> conformément au présent contrat et en respectant les quantités et autres instructions spécifiées dans le bon de commande. Tout risque de perte ou d'endommagement des marchandises est assumé par le contractant jusqu'à la livraison physique effective, conformément aux dispositions du contrat. /

*The supplies shall be delivered to <Incoterm place, country of delivery> in accordance with this Contract and with the quantities and other instructions specified in the Purchase Order. All risk of loss or damage to the supplies shall remain with the Contractor until physical delivery takes place in accordance with the Contract*.

Le délai de livraison ne doit pas dépasser <10> jours à compter de la date de réception d'un bon de commande par le contractant et le contractant reconnaît que le délai de livraison est défini comme étant le délai entre la réception d'un bon de commande et la période de fabrication jusqu'à ce que les articles soient disponibles pour l'expédition du point d'origine. /

*Delivery shall not exceed <10> days from the date of receipt of a Purchase Order by the Contractor, and the Contractor acknowledges that lead time for delivery is defined as the time from receipt of a Purchase Order and the manufacturing period until supplies are available for dispatch from the point of origin.*

L'/la (Option : installation/mise en service/formation) commence comme spécifié dans le bon de commande. **(Note : supprimez l'option 2 s'il s'agit d'un contrat-cadre)** /

The (option: installation/commissioning/training) shall commence as specified in the Purchase Order. **(Note: delete option 2 if not a Framework Contract)**

**(Option : Inspection avant l'expédition) / (*Option: Pre-shipment inspection)***

Les marchandises feront l'objet d'une inspection avant l'expédition par <agence d'inspection>. **(Note : supprimez cette option si elle n'est pas nécessaire)**

The supplies will be subject to a pre-shipment inspection by <inspection agency>. **(Note: delete option if not required)**

1. **Livraison partielle / Partial Shipment**

La livraison partielle est (Option : autorisée/non autorisée). (**Note : modifiez cette clause si vous avez besoin d'une livraison partielle)**

*Partial shipment is (Option: allowed/not allowed).* ***(Note: amend this clause if partial delivery is required)***

(Option :) Pour les commandes FCA, le contractant doit, en temps utile pour respecter la date de livraison, obtenir les instructions d'expédition du transitaire nommé par le pouvoir adjudicateur, qui sera indiqué dans le bon de commande.

*(Option:) For FCA orders, the Contractor shall, in good time to meet the delivery date, obtain forwarding instructions from the Contracting Authorities appointed forwarding agent, which will be named in the Purchase Order.*

Pour s'assurer que le transitaire parvient à organiser l'expédition de l'envoi sans retard indu, le contractant est tenu d'aviser le transitaire de la disponibilité des marchandises. Les notifications doivent être envoyées au moins <trois> jours ouvrables avant la date confirmée de disponibilité des marchandises. Tout obstacle à la livraison doit être communiqué par écrit au pouvoir adjudicateur et au transitaire dès que possible. **(Note : supprimez cette option s'il ne s'agit pas d'un contrat-cadre ou si elle n'est pas nécessaire) /**

*To ensure that the forwarder without undue delay can arrange dispatch of the consignment, the Contractor is required to notify the forwarder of readiness of supplies. The notifications shall be sent at least <three> working days before the confirmed date of readiness of supplies. Any impediment to delivery must be advised in writing to the Contracting Authority and the forwarder as soon as possible.* ***(Note: delete option if not a Framework Contract or if not required)***

1. **Instructions d'emballage / *Packing Instructions***

Les marchandises doivent être contenues ou emballées de manière adéquate de façon à ce qu'elles soient protégées pendant le transport jusqu'au destinataire. Le contractant est responsable de tout dommage ou

perte résultant d'un emballage défectueux ou inadéquat. Le contractant garantit que le coût de l'emballage est inclus dans le coût proposé pour les articles. /

*The supplies shall be contained or packed in a manner adequate to protect the supplies while in transit to the consignee. The Contractor shall be responsible for any damage or loss, which has resulted from faulty or inadequate packing. The Contractor warrants that the cost of packing is included in the cost offered for the items.*

Les coûts de transport supplémentaires jusqu'à la destination finale en raison d'excès de poids/volume par rapport au poids/volume indiqué dans le contrat sont pris en charge par le contractant./

*Extra freight costs to final destination due to excess weight/volume compared to the weight/volume stated in the contract shall be borne by the Contractor.*

**Marquage / Marking**

Chaque boîte/étui/caisse/carton doit être emballé dans un matériel résistant aux intempéries, comme suit : /

*Each box/case/crate/cartons shall be marked in weatherproof material, as follows:*

Destinataire <nom et adresse du destinataire> / *Consignee <name and address of consignee>*

Numéro de contrat <contrat nº>*Contract number <contract no>*

Numéros consécutifs, par ex. boîte nº 1 sur x, 2 sur x, 3 sur x…… / *Consecutive numbers i.e. box no* 1 of x, 2 of x, 3 of x……

Tout marquage doit être reflété dans la liste de colisage à remplir au moment de l'expédition.

*All marking must be reflected in the packing list to be completed at time of shipment.*

1. **(Option : Marchandises dangereuses) / (*Option: Dangerous Goods)***

La manipulation et le transport de marchandises dangereuses est soumis à des règles et règlements fondés sur le contrat de transport international (code ADR, RID, IMDG, IATA DGR, ICAO, IMCO) afin de prévenir les blessures aux personnes, les dommages sur les cargaisons et les ressources vivantes. Par conséquent, si des produits compris dans le contrat sont classés comme des marchandises dangereuses, il incombe au contractant de s'assurer que les produits sont emballés et étiquetés correctement, transportés en toute sécurité et accompagnés des certificats de transport nécessaires pendant le transport. **(Note : supprimez cet article s'il n'est pas nécessaire) /**

*The handling and transport of dangerous goods is subject to rules and regulations based on international transport contract (ADR, RID, IMDG Code, IATA DGR, ICAO, IMCO Code) in order to prevent injury to persons, damage to cargoes and living resources. Hence, should any products comprised in the contract be classified as dangerous goods, it is the Contractor’s responsibility to ensure that the goods are packed and labelled correctly, transported safely and accompanied by the necessary transport certificates during shipment.****(Note: delete article if not required)***

1. **(Option: Documents d'expédition nécessaires) / (Option: Shipping documents required)**

Les documents suivants seront soumis au transitaire: The *following documents shall be submitted to the forwarding agent:*

1. Facture (un original + deux copies) / *Invoice (one original + two copies)*
2. Liste de colisage (un original + deux copies) / *Packing list (one original + two copies*
3. (Option:Tout autre document/certificat nécessaire pour l'importation/exportation de fournitures)

(Note : ajustez et précisez les documents nécessaires. Si aucun transitaire, supprimez l'article)

*Any other document/certificate required for import/export of supplies)*  ***(Note: adjust and specify which documents are required. If no forwarding agent, delete article)***

1. **(Option: assurance) / *(Option: Insurance)***

Il est de la responsabilité du contractant d'émettre une assurance transport couvrant le transport jusqu'au lieu de livraison <conformément à l'Incoterm>. (Note : supprimez cet article s'il n'est pas nécessaire) /

*It is the responsibility of the Contractor to issue a transport insurance covering transport to point of delivery <as per Incoterm>.* ***(Note: delete article if not required)***

1. **Prix / *Price***

(Option 1:) Le montant de ce contrat est fixé à <devise et prix> et n'est pas sujet à révision. Celle-ci sera la seule rémunération due par pouvoir adjudicateur au contractant en vertu du contrat. **(Note : supprimez cette option s'il s'agit d'un contrat-cadre) /**

*The amount of this contract is fixed at <currency and price> and is not subject to revision. It shall be the sole remuneration owed by the Contracting Authority to the Contractor under the Contract.* ***(Note: delete option if a Framework Contract)***

(Option 2:) Le pouvoir adjudicateur doit payer au contractant chaque bon de commande établi et fournitures livrées conformément aux modalités du présent contrat, une somme qui sera basée sur les fournitures commandées par le pouvoir adjudicateur et livrées par le contractant, au prix indiqué dans le présent contrat / *The Contracting Authority shall pay the Contractor for each Purchase Order issued and supplies delivered in accordance with the terms of this contract, a sum which shall be based on the supplies ordered by the Contracting Authority and delivered by the Contractor, at the price specified in this contract.*

Le contractant garantit que le prix indiqué dans le présent contrat est le prix maximum qui doit demeurer ferme et ne pas être augmenté pendant toute la durée du présent contrat, à condition toutefois, que dans le cas où le contractant serait en mesure d'offrir au pouvoir adjudicateur un prix réduit sur l'établissement de contrats en vrac, le prix unitaire soit réduit pour des contrats spécifiques. **(Note: supprimez cette option s'il s'agit d'un contrat-cadre) /**

*The Contractor guarantees that the price specified in this contract, are the maximum price that shall remain firm and shall not be increased during the entire term of this contract, provided however, that in the event that the Contractor is able to offer the Contracting Authority a discounted price on placement of bulk contracts, the unit price shall be reduced for specific contracts.* ***(Note: delete option if not a Framework Contract)***

En signant ce contrat, le contractant atteste que le pouvoir adjudicateur, pour des opérations résultant du présent contrat, n'est pas facturé plus que les autres clients pour des fournitures et commandes vrac similaires et dans des circonstances identiques. /

*By signing this contract, the Contractor certifies that the Contracting Authority, for transactions resulting from this contract is not being charged more than other clients for similar supplies and similar bulk orders and within similar circumstances.*

1. **Paiement / *Payment***

Le paiement sera effectué en <devise>, par virement bancaire sur le compte suivant / *Payment shall be made in <currency>, by bank transfer to the following account:*

Numéro de compte : / *Account Number:*

Nom de la banque : / *Name of Bank:*

Adresse de la banque : / *Address of Bank:*

Nom de compte / *Account name:*

Code Swift : / Swift Code:

**(Note : sélectionnez l'option 1 ou 2 et adaptez la liste des documents si nécessaire) / (*Note: please select option 1 or 2 and adjust the list of documents as required)***

(Option 1:) 100 % du paiement sera effectué par le pouvoir adjudicateur dans un délai de 30 jours après l'envoi des marchandises et dès la réception des documents suivants : /

*100% payment will be made by the Contracting Authority within 30 days after dispatch of supplies and upon receipt of the following documents:*

* Facture (un original + deux copies) / *Invoice (one original + two copies)*
* Liste de colisage (un original + deux copies) / *Packing list (one original + two copies)*

(Options:)

* Connaissement aérien (un original et trois copies) ou connaissement (trois originaux et trois copies) / *Air Way bill (one original and 3 copies) or Bill of Lading (three originals and 3 copies)*

Certificat de garantie du fabricant (un original) / *Manufacturers’ Warranty Certificate (one original)*

* Certificat d'inspection avant expédition (un original) / Pre-shipment inspection Certificate (one original)
* Tout autre document/certificat nécessaire pour l'importation/exportation de fournitures / *Any other document/certificate required for import/export of supplies*

(Option 2:) Les paiements sont réalisés selon les modalités suivantes : / *The payments shall be made as follows:*

a)40 % du prix du contrat payable dans un délai de<30> jours après la signature du contrat, et après réception de la facture du contractant, (Option : La garantie de bonne exécution) et une garantie de préfinancement pour le montant total de l'acompte. Cette garantie de préfinancement doit rester valide jusqu'à ce qu'elle soit libérée 45 jours au plus tard après la livraison sur le site final et l'achèvement de tous les services connexes. (**Note : supprimez cette option si elle n'est pas nécessaire)** /

*40% of the contract price is payable within <30> days after signing the Contract, and after receipt of the Contractors Invoice, (Option: The Performance Guarantee) and a pre-financing guarantee for the full amount of the advance payment. This pre-financing guarantee must remain valid until it is released 45 days at the latest after delivery to final site and completion of any related services.* ***(Note: delete option if not required)***

b) 60 % du prix du contrat, comme paiement du solde impayé, est payable dans les 30 jours après

la livraison en bonne et due forme sur le site final et l'achèvement de tous les services connexes

et après réception des documents suivants : /

*60% of the contract price, as payment of the balance outstanding, shall be payable within 30 days after*

*right and true delivery to final site and completion of any related services and after receipt of the following*

*documents:*

* Facture (un original + deux copies) / *Invoice (one original + two copies).*
* Liste de colisage (un original + deux copies) / *Packing list (one original + two copies).*

(Options:)

* Connaissement aérien en (un original et trois copies) ou connaissement en (trois originaux et trois copies) / *Air Way bill in (one original and 3 copies) or Bill of Lading (three originals and three copies)*
* Certificat de garantie du fabricant (un original) / *Manufacturers’ Warranty Certificate (one original)*
* Certificat d'inspection avant expédition (un original) / *Pre-shipment inspection Certificate (one original)*

(Option : Sauf autorisation par le pouvoir adjudicateur, une facture séparée doit être présentée pour chaque bon de commande émis en vertu du présent contrat.) Le contractant doit s'assurer que toutes les factures : (Note : supprimez cette option s'il s'agit d'un contrat-cadre)

*Unless otherwise authorized by the Contracting Authority, a separate invoice must be submitted in respect of each purchase order issued pursuant to this contract.) The Contractor shall ensure that all invoices:* ***(Note: delete option if not a Framework Contract)***

1. sont soumises en <langue> / *are submitted in <language>*
2. référez-vous au numéro de contrat */ refer to the contract number*
3. fournissez des détails clairs et précis des fournitures qui ont été fournies en vertu d'un numéro de bon de commande spécifique / *provide clear and specific details of the supplies that have been provided pursuant to a specified Purchase Order number*
4. indiquez clairement les livraisons couvertes / *clearly state the deliveries that they cover*
5. **Garantie / *Warranty***

Le contractant respectera, entre autres, les obligations de garantie telles qu'indiquées dans les Conditions générales pour les contrats d'approvisionnement Ver5 2020 article 4.

*The Contractor will meet without limitation the warranty obligations as stated in the General Terms and Conditions for Supply contracts Ver5 2020 article 4.*

1. **Ordre de priorité des documents contractuels / *Order of precedence of contract documents***

Le contrat est constitué des documents suivants, par ordre de priorité :*The contract is made up of the following documents, in order of precedence:*

1. Le présent contrat / *This contract*
2. Formulaire des données techniques (annexe 1), y compris les clarifications demandées avant ladate limite de soumission des offres, et */ Technical Data Form (Annex 1) including clarifications before the deadline for submission of tenders, and*
3. L'offre technique du contractant, y compris la clarification du contractant fournie lors del'évaluation */ The Contractors technical offer, including clarification from the Contractor provided during the evaluation*
4. Formulaire de soumission (annexe 2*) / Tender Submission Form (Annex 2)*
5. Conditions générales des contrats d'approvisionnement – Ver5 2020 (Annexe 3) / *The General Terms and Conditions for Supply Contracts – Ver5 2020. (Annex 3)*
6. Code de conduite des fournisseurs (annexe 4*) / The Code of Conduct for Suppliers (Annex 4)*
7. *(Option:* Garantie de bonne exécution) (Note : supprimez cette option si elle n'est pas nécessaire) *Performance Guarantee)* ***(Note: delete option if not required)***

Les différents documents constituant le contrat doivent être considérés comme mutuellement explicites. En cas d'ambiguïté ou de divergence, ils doivent être lus dans l'ordre dans lequel ils apparaissent ci-dessus. / *The various documents making up the contract shall be deemed to be mutually explanatory; in cases of ambiguity or divergence, they should be read in the order in which they appear above.*

#### (Option: Garantie de bonne exécution / *Performance Guarantee*)

Le contractant sélectionné doit, avec le retour du contrat contresigné, fournir au pouvoir adjudicateur une garantie d'exécution intégrale et correcte du contrat. L'entrée en vigueur du contrat est subordonnée à la fourniture de la garantie de bonne exécution par le contractant. /

*The Contractor shall, together with the return of the countersigned contract, furnish the Contracting Authority with a guarantee for the full and proper execution of the contract. The entry into force of the contract shall be subject to the provision of the Performance Guarantee by the Contractor.*

Le montant de la garantie est de 10 % du montant total du contrat, c'est à dire de <montant> et est libellé dans la devise dans laquelle le contrat est payable, soit en <devise>.

*The amount of the guarantee shall be of 10% of the total contract amount, i.e. of <amount> and shall be denominated in the currency in which the contract is payable, i.e. <currency>.*

La garantie de bonne exécution est retenue pour assurer au pouvoir adjudicateur toute perte résultant de l'incapacité du contractant de s'acquitter pleinement et correctement de ses obligations contractuelles. /

*The Performance Guarantee shall be held against payment to the Contracting Authority for any loss resulting from the Contractor’s failure to perform his contractual obligations fully and properly.*

La garantie de bonne exécution doit être émise sous forme d'une garantie à première demande, par une banque internationalement reconnue ou une autre institution financière, et doit être conforme au texte ci-joint. La garantie de bonne exécution peut également être émise sous forme de traite bancaire, de chèque visé, d'obligation fournie par une compagnie d'assurance ou de lettre de crédit irrévocable, à condition qu'elle créé, en vertu de la loi applicable, les mêmes obligations irrévocables, à première demande pour le garant, comme prévu dans le document ci-joint. /

*The Performance Guarantee shall be issued in the form of a first demand guarantee, by an internationally recognised bank or other financial institution, and shall be in accordance with the text attached. The Performance Guarantee may also be issued in the form of a banker’s draft, a certified cheque, a bond provided by an insurance company or an irrevocable letter of credit, as long as it creates under the applicable law the same irrevocable, at-first-demand obligations for the guarantor as expressed in the wording of the attached document.*

Le pouvoir adjudicateur doit demander le paiement, en vertu de la garantie, de toutes les sommes dont le garant est redevable en vertu de la garantie du fait d'un manquement commis par le contractant au titre du contrat, conformément aux conditions de la garantie et à concurrence de sa valeur. Le garant doit payer ces sommes sans délai lorsque le pouvoir adjudicateur en fait la demande et ne peut s'y opposer pour quelque motif que ce soit. Avant d'effectuer une réclamation en vertu de la garantie de bonne exécution, le pouvoir adjudicateur notifie le contractant en précisant la nature du manquement sur lequel se fonde sa demande. /

*The Contracting Authority shall demand payment from the guarantee of all sums for which the guarantor is liable under the guarantee due to the Contractor’s default under the contract, in accordance with the terms of the guarantee and up to the value thereof. The guarantor shall, without delay, pay those sums upon demand from the Contracting Authority and may not raise any objection for any reason whatsoever. Before making any claim under the Performance Guarantee, the Contracting Authority shall notify the Contractor stating the nature of the default in respect of which the claim is to be made.*

Cette garantie subsiste jusqu'à l'exécution complète et correcte du contrat, y compris la période de garantie / *The guarantee shall continue to remain valid until the contract has been fully and properly performed including the warranty period.*

Le pouvoir adjudicateur doit, sur demande, restituer la garantie de bonne exécution au contractant après l'expiration de la période de garantie prévue à l'article 4 des conditions générales pour les contrats d'approvisionnement – Ver5 2020. **(Note : Recommandé pour un contrat de valeur supérieure à 50 000 €,** **référez-vous à la rubrique 9.3 du Manuel des achats. Supprimez cet article s'il n'est pas nécessaire**) /

*The Contracting Authority shall, upon request, return the Performance Guarantee to the Contractor after expiration of the warranty period specified in article 4 of the General Terms and Conditions for Supply Contracts – Ver5 2020.* ***(Note: Recommended for contract above EUR 50,000, please refer to Procurement Manual section 9.3. If not required delete this article)***

1. **Langue / Language**

La langue du contrat, (Option : du bon de commande) et de toutes les communications écrites entre le contractant et le pouvoir adjudicateur sera l'anglais. **(Note : supprimez cette option s'il ne s'agit pas d'un** **contrat-cadre)**The language of the Contract, (Option: The Purchase Order) and of all written communications between the Contractor and the Contracting Authority shall be English. **(Note: delete option if not Framework Contract)**

1. **Avis / *Notices***

Toute communication écrite relative au présent contrat entre le pouvoir adjudicateur et le contractant doit préciser l'intitulé et le numéro du contrat et doit être envoyée par courrier, fax, e-mail ou remise en main propre à une des adresses indiquées dans le présent contrat.

*Any written communication relating to this contract between the Contracting Authority and the Contractor must state the contract title and contract number, and must be sent by post, fax, e-mail or by hand to the addresses identified in this contract.*

1. **(Option: Protection des donnees / Data Protection)**

Si DanChurchAid CVR Nº36980214 enregistre et traite des données à caractère personnel (noms, adresses, e-mails, numéros de téléphone et CV), ces données seront uniquement traitées aux fins de la gestion et du suivi de l’offre et du contrat par le pouvoir adjudicateur, sans préjudice de leur éventuelle transmission aux organismes chargés des activités de contrôle ou d’inspection en application du droit de l’UE. En outre, lorsque le marché porte sur le travail du pouvoir adjudicateur en dehors de l’UE, des données à caractère personnel peuvent être transmises à des pays extérieurs à l’UE, aux seules fins de la mise en œuvre de la procédure d’approvisionnement et du contrat. Conformément au règlement de l’UE relatif à la protection des données, le fournisseur détient des droits par rapport aux informations traitées par le pouvoir adjudicateur. La politique de confidentialité contient des informations détaillées concernant le traitement des données à caractère personnel et les droits du contractant : <https://www.danchurchaid.org/privacy-policy> (Note : à supprimer si le pouvoir adjudicateur n’est pas assujetti au Règlement général de l’UE sur la protection des données.)

*If DanChurchAid CVR No. 36980214 is recording and processing personal data (such as names, addresses, emails, telephone number and CVs), the data will be processed solely for the purposes of the management and monitoring of the Quotation and the Contract by the Contracting Authority without prejudice to possible transmission to the bodies in charge of monitoring or inspection tasks in application of EU law. In addition, as and when the contract relates to the Contracting Authority’s work outside the EU, transmission of personal data may occur to countries outside of the EU, solely for the purpose of implementing the procurement procedure and the Contract. According to the EU data protection regulation the Supplier has rights related to the information the Contracting Authority processes. Details concerning processing of the Contractor’s personal data and rights are available in the Privacy Policy on* [*https://www.danchurchaid.org/privacy-policy*](https://www.danchurchaid.org/privacy-policy)***(Note: delete if the Contracting Authority is not subject to EU General Data Protection Regulation)***

1. **(Option: Conditions générales / *General Terms and Conditions*)**

Les conditions générales du pouvoir adjudicateur ci-jointes s'appliquent au présent contrat et à tous les bons de commande émis ultérieurement en vertu du présent contrat. En cas d'incompatibilité, l'ordre de priorité suivant prévaut :

*The Contracting Authorities’ General Terms and Conditions attached shall apply to this contract and all Purchase Orders subsequently issued pursuant to this contract. In the case of any inconsistencies, the following order of precedence shall prevail:*

1. le bon de commande / *the Purchase Order*
2. le contrat-cadre) (**Note : supprimez cet article s'il ne s'agit pas d'un contrat-cadre**)the Contract **(Note: delete article if not a Framework Contract)**
3. **(Option:** **Droit et différends / *Law and Disputes*)**

**(Note : pour une valeur élevée et un contrat complexe, envisagez d'inclure une clause d'arbitrage. Référez-vous à la rubrique 9.5 du Manuel des achats) (*Note: for a high value and complex contract, consider including an arbitration clause. Please refer to Procurement Manual section 9.5)***

**ANNEXE 1 : FORMULAIRE DE DONNEES TECHNIQUES** / ***Annex 1 : Technical data Form***

**Les soumissionnaires sont priés de remplir le modèle suivant. / *Tenderers are requested to complete the following template.***

Les spécifications techniques suivantes sont fournies sous forme de liste de contrôle. Elles sont obligatoires en tant que norme minimum et constituent la seule base permettant au pouvoir adjudicateur d'évaluer la conformité technique des équipements présentés dans les offres. Les écarts par rapport aux spécifications peuvent être considérés si cela s'avère être dans le meilleur intérêt du pouvoir adjudicateur.

*The following technical specifications are provided in the format of a checklist. They are compulsory as a minimum standard and will be the only basis for the evaluators to assess the technical compliance of the equipment presented in the tenders. Deviations from the specifications may be considered only if deemed to be in the best interest of the Contracting Authority.*

Les noms des fabricants, les numéros de catalogue et les désignations des modèles figurant sur la liste sont indiqués uniquement à titre informatif. Les offres portant sur d'autres équipements à fonctionnement, qualité et performance égaux à ceux indiqués seront intégralement pris en compte.

*Manufacturers’ names, catalogue numbers and model designations appearing in the list are for reference only. Tenders for other equipment that is equal in function, quality and performance to that listed will be given full consideration.*

Afin de s'assurer qu'aucune spécification unique n'est exclue de votre offre par erreur, il vous est recommandé d'utiliser la liste de contrôle comme outil de présentation de votre offre.

*In order to make sure that no single specification is left out from the tender by mistake, it is recommended to use the checklist as a tool to present the tender.*

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Numéro de l'article : / *Item no.:*** | **Paramètre /*Parameter*** | **Caractéristiques (exigences minimales du pouvoir adjudicateur) / *Characteristics (Contracting Authorities minimum requirement)*** | **Respecter (Oui/Non) / *Comply (Yes / No)*** | **Les éventuels écarts doivent être décrits dans cette colonne /*Deviations, if any, to be described in this column*** |
| **1** | **Description** | <Nom/description du produit> / <*Name/description of product*> |  |  |
|  |  |  |  |
| **Spécifications / *Specifications*** | <Exigences techniques> / *<Technical requirement>* |  |  |
|  |  |  |  |
|  | <Insérez des lignes supplémentaires si nécessaire> / *<Insert extra rows as required>* |  |  |
| **(Option:** **Accessoires *Accessories*)** | <Exigences spécifiques> / *<Specific requirement>* |  |  |
| **(Option: *Pièce de rechange / Spare part)*** | <Exigences spécifiques> / *<Specific requirement>* |  |  |
|  |  |  |  |
| **(Option: certificats /*Certificates)*** | (Précisez et joignez toute accréditation de qualité - ISO 9000 2000 ou équivalente détenue par le fabricant des produits proposés) (*Please specify and enclose any quality accreditation – ISO 9000 2000 or equivalent held by the manufacturer of the offered products)* |  |  |
| **2** | **Description** | <Nom/description du produit> / <*Name/description of product*> |  |  |
|  |  |  |  |
| **Spécifications / *Specifications*** | <Exigences techniques> / *<Technical requirement>* |  |  |
|  |  |  |  |
|  | <Insérez des lignes supplémentaires si nécessaire> / *<Insert extra rows as required>* |  |  |
| **(Option:** **Accessoires *Accessories*)** | <Exigences spécifiques> / *<Specific requirement>* |  |  |
| **(Option: *Pièce de rechange / Spare part)*** | <Exigences spécifiques> / *<Specific requirement>* |  |  |
|  |  |  |  |
| **(Option: certificats /*Certificates)*** | (Précisez et joignez toute accréditation de qualité - ISO 9000 2000 ou équivalente détenue par le fabricant des produits proposés) (*Please specify and enclose any quality accreditation – ISO 9000 2000 or equivalent held by the manufacturer of the offered products)* |  |  |
| **3** |  |  |  |  |

**Note : dressez un tableau pour chaque article et insérez les exigences applicables. Un exemple d'informations se trouve ci-dessus ; le format et les exigences doivent être ajustés au produit spécifique. Supprimez cette note) (*Note: make a table for each item and insert the relevant requirement. Above is an example of information, the format and requirements shall be adjusted to the specific product. Delete this note)***

### ANNEXE 2: FORMULAIRE DE SOUMISSION / *Annex 2: Tender submission form*

|  |  |
| --- | --- |
| Soumis par (nom de l'entreprise) :*Submitted by (name of company):* |  |
| Personne à contacter : *Contact Person:* |  |

**TABLEAU DES PRIX (prix et devise à insérer par le soumissionnaire) */ Price schedule (Price and currency to be inserted by tenderer)***

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Article /*Item*** | **Description des fournitures */ Description of supplies*** | **Qté** /Qty | **Devise / *Currency*:** [devise / currency] | |
| **Prix unitaire TTC <FCA> / Unit *Price incl. VAT***  ***<FCA>*** | **Prix total TTC <FCA> / *Total Price incl. VAT***  ***<FCA>*** |
| 1 | <Description des articles> */ <description of Goods>* |  |  |  |
| 2 | <Description des articles> / *<description of Goods>* |  |  |  |
| 3 |  |  |  |  |
| 4 |  |  |  |  |
| 5 |  |  |  |  |
| 6 |  |  |  |  |
| **(Option: services connexes /*Related Services*)** | | | |  |
| *(A: Démarrage et mise en service sur le site du projet <lieu et pays>)/ Start-up and commissioning at project site <place and country>)* | | | |  |
| (B: Formation sur le site du projet <lieu et pays>)/ *Training at project site* <place and country>) | | | |  |
| **Sous-total du prix <FCA> / *Subtotal price <FCA> <place>*** | | | |  |
| **Fret à <destination, pays> */ Freight to <destination, country>*** | | | |  |
| **TTC dans le prix / *Value added tax (VAT)*** | | | |  |
| **(Option : Droits de douane / *Customs duty*)** | | | |  |
| **Prix ​​total TTC <CPT> <destination, pays> (Incoterm 2020) / Total price incl. VAT <CPT> <destination, country> (Incoterm 2020)** | | | |  |

**Note : adaptez le calendrier des prix et l'Incoterm à l'appel d'offres spécifique. Supprimez cette option si elle n'est pas nécessaire (*Note: adjust the price schedule and Incoterm to the specific tender. Delete option if not required)***

|  |  |
| --- | --- |
| **Renseignements exigés par le pouvoir adjudicateur : / *Information required by the Contracting Authority:*** | **Renseignements à introduire par le soumissionnaire dans les colonnes ci-dessous : / *Information to be entered by tenderer in the below columns:*** |
|  |  |
| **(Option: Service après-vente et service de**  **Garantie / *After sales service and warranty service)*** |  |
| Coordonnées complètes du service après-vente  local. /*Full contact details of the local after sales service.* |  |
| Nous certifions la disponibilité des pièces de  rechange pendant un minimum de cinq ans /  *We certify availability of spare parts for minimum 5 years* |  |
|  |  |
| **Date de livraison / *Delivery date*** |  |
| <FCA> Point d'expédition / *<FCA> Point of shipment* |  |
| Délai de livraison à <FCA> Point d'expédition / *Delivery time to <FCA> Point of shipment* | jours / days |
| Délai de livraison à la destination finale / *Delivery time to final destination* | jours /days |
|  |  |
| **(Option: Emballage / *Packing)*** |  |
| Item 1: poids brut/volume total (CBM) / *gross weight / total volume (CBM)* | Kg CBM |
| Item 2: poids brut/volume total (CBM) / *gross weight / total volume (CBM)* | Kg CBM |
| <insérez une ligne pour chaque article> / *<insert a line for each item>* |  |
|  |  |

**(Note : Supprimez des options si elles ne sont pas nécessaires) (*Note: Delete options, which are not required)***

|  |  |
| --- | --- |
| **Informations sur la société / *Company information*** | |
| Société mère (dénomination légale) / *Parent company (legal name)* |  |
| Nom de la rue et nº / *Street name and no.* |  |
| Ville / *City* |  |
| Code postal / *Postal code* |  |
| Pays / *Country* |  |
|  |  |
| Téléphone / *Phone no.* |  |
| E-mail / *Email* |  |
| Site web / Website |  |
|  |  |
| Directeur des ventes (nom) / *Sales Manager (name)* |  |
| Directeur (nom) / *Director (Name)* |  |
| Autre contact (fonction et nom) / *Other contact (Title and Name)* |  |
|  |  |
| Votre société a-t-elle mis des politiques de RSE en  place - par exemple politique de santé et sécurité,  ressources humaines, personnel, énergie ou climat  ou est-elle membre du pacte mondial ? Indiquez les  politiques. /  *Does the company have CSR related policies in place – e.g. health and safety policy, HR policy, staff policy, energy policy, climate policy or is a member of Global Compact. Please state which policies.* |  |
| Votre société est-elle certifiée, par exemple ISO  26000/50001/14000 ou certifiée SA8000 ? Indiquez  la certification. /  *Is the company e.g. ISO 26000/50001/14000 certified or SA8000 certified? Please state which.* |  |
| Votre société a-t-elle un code de conduite ? / *Does the company have a Code of Conduct?* |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **(Option: Informations générales sur la société / *General company information*)** | |
| Nature de l'entreprise - introduisez les informations  complètes concernant le produit en anglais.) /  (*Nature of business – please enclose complete product information in English*) |  |
| (Année de création) *(Year of Establishment*) |  |
| (Nombre de salariés à temps complet) (*Number of full-time employees)* |  |
| (Autorité chargée d'octroyer les licences) (*Licensing Authority)* |  |
| (Numéro de licence (nº de TVA/identification fiscale (*Licence number (VAT no./TAX I.D.)* |  |
| (Langue des documents techniques (*Language of technical documents)* |  |
| (Langue de travail) (*Working language*) |  |

**(Note : adaptez les options selon les besoins (*Note: please adjust options as required*)**

|  |  |
| --- | --- |
| **(Option:** **Filiales, associées et/ou représentant outre-mer / *Subsidiaries, Associates and/or Overseas Representative)*** | |
| (Pays ayant un siège social) (*Countries with registered office)* |  |
| Pays ayant une représentation (agent)) (*Countries with representation (agent))* |  |
| (Certificats internationaux d'assurance  qualité détenus par votre société)  (*International quality assurance certification held by the company)* |  |
| Certificats d'assurance qualité locaux et  nationaux détenus par votre société)  (*Local and national quality assurance certification held by the company)* |  |
| (Commerce international/organisations  professionnelles dont votre société est  membre)  (*International trade / professional organisations of which the company is a member)* |  |
| (Commerce local/organisations  professionnelles dont votre société est  membre)  *(Local trade / professional organisations of which the company is a member)* |  |

**(Note : adaptez les options selon les besoins ) / (*Note: please adjust options as required)***

|  |  |
| --- | --- |
| **(Option: Exportation et références / *Export and references*)** | |
| (Dressez la liste des pays vers lesquels  votre société exporte)  (*Please list countries the company export to)* |  |

**Note : adaptez les options selon les besoins (*Note: please adjust påtions as required)***

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Références */ References*** | | | | |
| **Nom et pays du**  **client**  **/ *Name and country of customer*** | **Type de contrat / *Type of contract*** | **Valeur / *Value*** | **Nom de la personne à contacter / *Contact name*** | **Téléphone et e-mail / *Phone and email*** |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

Après avoir lu votre appel d'offres nº <numéro> pour la fourniture de <intitulé du contrat> daté <date, mois, année>, et après avoir examiné le dossier d'appel d'offres, je/nous propose/proposons par la présente d'exécuter et de conclure le contrat conformément à toutes les conditions du dossier d'appel d'offres pour la somme indiquée dans notre proposition financière. Au nom de la société, je/nous déclare/déclarons par la présente : /

*After having read the Invitation to Tender no. <number> for supply of <contract title> dated <date, month, year>, and after having examined the Tender Dossier, I/we hereby offer to execute and complete the Contract in conformity with all conditions in the Tender Dossier for the sum indicated in our financial proposal. On behalf of the company, we hereby;*

* accepter sans restriction, toutes les dispositions de l'appel d'offres, y compris les conditions générales applicables aux contrats d'approvisionnement – Ver5 2020 avec les annexes. / *Accept, without restrictions, all the provisions in the Invitation to Tender including General terms and Conditions for Supply contracts – Ver5 2020, with annexes.*
* Certifie que je/nous ne soutenons pas les terroristes ni les activités terroristes et ne cautionnons pas le recours au terrorisme. */ Certify that I/we do not support terrorists or terrorism activities, and do not condone the use of terrorism.*
* à condition que le contrat soit émis par le pouvoir adjudicateur, je m'engage/nous nous engageons par la présente à fournir tout ou partie des articles au prix proposé et à les livrer aux points désignés dans le délai de livraison indiqué ci-dessus. / *Provided that a contract is issued by the Contracting Authority we hereby commit to furnish any or all items at the price offered and deliver same to the designated points within the delivery time stated above.*
* (Option) : Si notre offre est retenue, nous nous engageons à fournir une garantie de bonne exécution de <10 %> conformément au contrat-cadre.) (Note : supprimez cette option si elle n'est pas necessaire ) / *If our tender is accepted, we undertake to provide a Performance Guarantee of <10%> in accordance with the Framework Contract.)* ***(Note: delete option if not required)***
* je/nous certifie/certifions et atteste/attestons que je/nous remplis/remplissons les critères d'admissibilité énoncés dans les instructions aux soumissionnaires. / *Certify and attest that we meet the eligibility criteria of article stated in the Instructions to Tenderers.*
* certifie/certifions et atteste/attestons la conformité au code de conduite pour les contractants à l'annexe 4. / *Certify and attest compliance with the Code of Conduct for Contractors in Annex 4*.

Les déclarations ci-dessus deviendront partie intégrante du contrat et les fausses déclarations seront considérées comme un motif de résiliation. / *The above declarations will become an integrated part of the contract and misrepresentation will be regarded as grounds for termination.*

* Dans le cas où le contrat me/nous serait attribué, je/nous demande/demandons que les paiements au titre du contrat soient effectués sur le compte suivant : [insérez toutes les références nécessaires]. / *In the event the contract is awarded to us, we request that payments under the contract be made to the following account: [insert all necessary references].*
* Notre offre est valable pour une période de <nombre> jours après la date de clôture conformément aux instructions aux soumissionnaires. / *Our tender is valid for a period of <number> days after the closing date in accordance with instructions to tenders.*

Date, signature et cachet : / *Date, signature and stamp:*

Signé par: / Signed by:

|  |  |
| --- | --- |
| Le soumissionnaire /*The tenderer* |  |
| Dénomination de la société / *Name of the company* |  |
| Adresse / Address |  |
| N° de téléphone /*Telephone no.* |  |
| Email / *Email* |  |
| Nom de la personne à contacter / *Name of contact person* |  |
| Date / Date |  |

**Conditions générales des contrats d’approvisionnement – Ver5 2020**

**DÉFINITIONS**

Dans les présentes conditions générales, les termes :

1. « bon de commande » et « contrat » sont utilisés de façon interchangeable et couvrent aussi les concepts de « contrat d’achat » et / ou « contrat d’approvisionnement » ou tout autre contrat, selon sa dénomination, auquel les présentes conditions générales sont rendues applicables,
2. « vendeur » et « contractant » sont utilisés de façon interchangeable et couvrent également le terme « fournisseur » utilisé dans un contrat tel que défini ci-dessus.
3. « acheteur » et « pouvoir adjudicateur » sont utilisés de façon interchangeable.
4. « produits » et « fournitures » sont utilisés de façon interchangeable, pour désigner l’objet du contrat d’approvisionnement tel que défini ci-dessus.
5. Les « partenaires » du pouvoir adjudicateur sont les organisations auxquelles le pouvoir adjudicateur est associé ou lié.

**1. Conditions de livraison**

Nonobstant tout Incoterm 2010 utilisé dans un bon de commande ou un document similaire, il incombe au vendeur d’obtenir la licence d’exportation et toute autre autorisation gouvernementale pour l’exportation.

**2. PAIEMENT**

Le paiement sera effectué comme indiqué dans le bon de commande.

Le versement effectué par le pouvoir adjudicateur n’implique pas l’acceptation des produits ou des services connexes. Sauf indication contraire dans le bon de commande, les prix sont fixes.

**3. INSPECTION ET ACCEPTATION DES PRODUITS**

3.1. Tous les produits font l’objet d’une inspection et d’essais par le pouvoir adjudicateur ou ses représentants désignés, dans la mesure du possible, en tout temps et en tout lieu, y compris pendant la période de fabrication et, en tout état de cause, avant leur acceptation officielle par le pouvoir adjudicateur.

3.2. Ni la réalisation d’une inspection des produits ni la non-exécution de ces contrôles ne libèrent le vendeur de ses garanties ou de ses obligations au titre du contrat.

3.3. Les produits sont pris en charge par le pouvoir adjudicateur une fois qu’ils ont été livrés à leur destination finale conformément au contrat, ont passé avec succès les essais requis ou ont été installés et mis en service avec succès, selon le cas, et qu’un certificat d’acceptation a été délivré.

3.4. En aucun cas, le pouvoir adjudicateur ne peut être tenu d’accepter, ou réputé accepter, des produits qui ne sont pas conformes aux spécifications ou aux exigences du contrat. Le pouvoir adjudicateur peut subordonner l’acceptation des produits à la réussite des essais d’acceptation. En aucun cas, le pouvoir adjudicateur n’est tenu d’accepter des produits tant qu’il n’aura pas eu la possibilité raisonnable (i) d’inspecter les produits après leur livraison à leur destination finale, (ii) d’effectuer et de conclure des essais satisfaisants ou (iii) d’être satisfait de l’installation et de la mise en service des équipements, selon le cas, la date la plus tardive étant retenue. Le paiement par le pouvoir adjudicateur n’implique pas l’acceptation des produits.

3.5. Si le pouvoir adjudicateur ne délivre pas de certificat d’acceptation dans un délai de 45 jours à compter de la livraison effective des produits à leur destination finale, de l’achèvement réussi des essais, de l’installation et de la mise en service réussies (la dernière date étant retenue), le pouvoir adjudicateur est réputé avoir délivré le certificat d’acceptation au dernier jour de cette période de 45 jours. La délivrance du certificat d’acceptation ne dégage pas le vendeur de ses garanties en vertu du contrat, y compris celles énoncées à l’article 4.

3.6. Nonobstant tout autre droit ou voie de recours dont dispose le pouvoir adjudicateur en vertu du contrat, si l’un des produits est défectueux ou n’est pas conforme au contrat, le pouvoir adjudicateur peut, à sa seule discrétion, rejeter les produits ou refuser de les accepter, auquel cas le vendeur doit réagir sans délai conformément aux dispositions de l’article 4.3.

**4. OBLIGATIONS DE GARANTIE**

4.1. Sans préjudice de toute autre garantie énoncée dans le contrat ou en découlant, ou résultant de droits légaux en vertu de la loi applicable en matière de responsabilité du fait des produits, le vendeur garantit et déclare ce qui suit :

1. les produits, y compris tous leurs emballages et conditionnements, sont conformes aux spécifications du contrat, sont adaptés aux fins pour lesquelles ces produits sont habituellement utilisés et aux fins expressément portées à la connaissance du vendeur, et sont de qualité égale, exempts de défauts et de vices de conception, de matériau, de fabrication et de finition dans les conditions normales d’utilisation prévalant dans le pays de destination finale ;
2. les produits sont correctement conditionnés, emballés et étiquetés, en tenant compte du ou des modes d’expédition, de manière à les protéger pendant leur acheminement jusqu’à leur destination finale ;
3. si le vendeur n’est pas le fabricant d’origine des produits, le vendeur doit fournir au pouvoir adjudicateur le bénéfice de toutes les garanties des fabricants, en plus des présentes garanties ;
4. les produits sont conformes à la qualité, à la quantité et aux caractéristiques décrites dans le contrat ;
5. les produits sont neufs et non utilisés ; et
6. les produits sont exempts de tout droit de réclamation par un tiers et non grevés d’un titre ou d’autres droits, y compris tout privilège ou sûreté et toute revendication en rapport avec une atteinte aux droits de propriété intellectuelle, incluant, sans s’y limiter, les brevets, les marques de commerce, les droits d’auteur et les secrets d’affaires.

4.2. Sauf disposition contraire dans le contrat, toutes les garanties restent pleinement valides pour une période d’un an après l’acceptation des produits par le pouvoir adjudicateur.

4.3. Pendant toute la période où les garanties du vendeur sont applicables, sur avis du pouvoir adjudicateur informant que les produits ne sont pas conformes aux exigences du contrat, le vendeur doit promptement, et à ses propres frais, corriger ces non-conformités ou, en cas d’incapacité de le faire, remplacer les produits défectueux par des produits de qualité égale ou supérieure ou rembourser intégralement au pouvoir adjudicateur le prix d’achat versé pour les produits défectueux, y compris les frais de transport jusqu’à la destination finale. Le vendeur doit payer tous les frais liés à la réparation ou au retour des produits ainsi que les frais liés à la livraison à la destination finale de tout produit de remplacement au pouvoir adjudicateur. Si, après avoir été notifié par quelque moyen que ce soit, le vendeur ne répare pas le défaut dans les 30 jours, le pouvoir adjudicateur peut prendre les mesures correctives qui se révèlent nécessaires, aux risques et frais du vendeur et sans préjudice des autres droits que le pouvoir adjudicateur peut exercer contre le vendeur en vertu du contrat.

4.4. Le vendeur devra indemniser le pouvoir adjudicateur et le dégager de toute responsabilité contre toute poursuite, action ou procédure administrative, réclamation et demande de tiers, ainsi que tous dommages, pertes, coûts et dépenses de quelque nature que ce soit, y compris les honoraires et frais juridiques, que le pouvoir adjudicateur pourrait encourir du fait d’une violation par le vendeur des garanties énoncées à l’article 4.1.

**5. SERVICE APRÈS-VENTE**

Le vendeur doit être en mesure de traiter les demandes émanant du pouvoir adjudicateur en matière d’assistance technique, de maintenance, d’entretien et de réparation des produits fournis.

**6. indemnités forfaitaires de retard**

Sous réserve d’un cas de force majeure, si le vendeur ne livre pas les produits ou n’exécute pas les services dans le délai spécifié dans le contrat, le pouvoir adjudicateur peut, sans préjudice de ses autres droits et voies de recours, déduire du prix total stipulé dans le contrat un montant de 2,5 % du prix de ces produits pour chaque semaine de retard commencée. Néanmoins, le plafond de ces pénalités est fixé à 10 % du prix total du contrat.

**7. Force Majeure**

Aucune des parties ne sera considérée comme étant en défaut ou en violation de ses obligations au titre du contrat si elle se trouve dans l’impossibilité de s’en acquitter par un quelconque cas de force majeure survenant après la date d’entrée en vigueur du contrat.

Aux fins du présent article, l’expression « force majeure » désigne les cas fortuits, les grèves, lock-out ou autres conflits industriels, le fait d’ennemis publics, les guerres déclarées ou non, les blocus, les insurrections, les émeutes, les épidémies, les glissements de terrain, les tremblements de terre, les tempêtes, la foudre, les inondations, les affouillements, les troubles publics, les explosions et tout autre événement analogue imprévisible indépendant de la volonté des parties et qui ne peut être surmonté par une diligence raisonnable.

Si l’une des parties estime qu’un événement de force majeure susceptible d’affecter l’exécution de ses obligations est survenu, elle doit en aviser sans délai l’autre partie ainsi que le pouvoir adjudicateur, en précisant la nature, la durée probable et les effets possibles de cet événement. Sauf indication contraire du pouvoir adjudicateur par écrit, le vendeur doit continuer à s’acquitter de ses obligations en vertu du contrat dans la mesure où cela est raisonnablement possible, et doit employer tous les autres moyens raisonnables pour s’acquitter de ses obligations qui ne sont pas affectées par l’évènement de force majeure. Le vendeur ne doit pas employer de tels moyens alternatifs à moins d’y être invité par le pouvoir adjudicateur.

**8. Résiliation POUR DES RAISONS DE COMMODITÉ**

Le pouvoir adjudicateur peut, à sa propre convenance et sans frais, annuler tout ou partie du contrat. Si le pouvoir adjudicateur résilie ce contrat en tout ou en partie, moyennant un préavis écrit au vendeur, le pouvoir adjudicateur est responsable des coûts réels encourus par le vendeur en conséquence directe de cette résiliation qui ne peuvent être recouvrés soit par (i) la vente des produits concernés à d’autres parties dans un délai raisonnable, soit par (ii) l’application par le vendeur, d’une manière commercialement raisonnable, d’autres mesures d’atténuation. Toute réclamation du vendeur pour ces frais réels est réputée abandonnée par le vendeur si elle n’est pas présentée par écrit au pouvoir adjudicateur dans les trente (30) jours civils suivant l’avis de résiliation par le pouvoir adjudicateur au vendeur.

**9. VARIATIONS**

Le pouvoir adjudicateur peut à tout moment, par instruction écrite, modifier les quantités des produits de 25 % au-dessus ou en dessous du montant initial du contrat. Le pouvoir adjudicateur peut également ordonner des modifications, y compris des ajouts, des suppressions, des remplacements, des changements au niveau de la qualité, de la forme, de la nature et du type de produits, des services connexes à fournir par le vendeur, ainsi que du mode d’expédition, de l’emballage, du lieu de livraison et de l’ordre et du calendrier de livraison. Aucun ordre de modification ne peut entraîner l’annulation du contrat, mais si une telle modification entraîne une augmentation ou une diminution du prix ou du temps nécessaire à l’exécution de ce contrat, et sauf si une modification est rendue nécessaire à la suite d’un manquement du vendeur, le prix du contrat, le calendrier de livraison ou les deux font l’objet d’un ajustement équitable et le contrat est modifié au moyen d’un avenant. Les prix unitaires appliqués dans l’offre ou le devis du vendeur sont applicables aux quantités acquises en vertu de la modification.

**10. DROIT APPLICABLE ET LITIGES**

Le contrat est régi et doit être interprété conformément aux lois du pays d’établissement du pouvoir adjudicateur.

Tout différend ou rupture de contrat découlant de ce contrat doit être réglé à l’amiable dans la mesure du possible. Si cela n’est pas possible et sauf disposition contraire du contrat, il est soumis à la juridiction compétente du pays d’établissement du pouvoir adjudicateur et réglé par celle-ci, conformément à la législation nationale de ce pays.

**11. VOIES DE RECOURS EN CAS DE MANQUEMENT**

11.1. Le vendeur est considéré comme en défaut au titre du contrat si :

* il ne livre pas une partie ou la totalité des produits dans le délai spécifié dans le contrat ;
* il ne s’acquitte pas de toute autre obligation prévue par le contrat ;
* ses déclarations au sujet de son éligibilité (article 15) et/ou à l’égard de l’article 13 (travail des enfants et travail forcé) et de l’article 14 (mines), semblent fausses ou ne sont plus vraies ;
* il se livre aux pratiques décrites à l’article 16 (corruption).

11.2. En cas de manquement du vendeur, et sans préjudice des autres droits ou voies de recours du pouvoir adjudicateur en vertu du contrat, le pouvoir adjudicateur peut se prévaloir de l’une des voies de recours suivantes :

* indemnités forfaitaires de retard en vertu de l’article 6 ;
* mesures correctives prévues à l’article 4.3 ;
* refus d’acceptation de tout ou partie des produits ;
* dommages-intérêts généraux ;
* résiliation du contrat.

11.3. En cas de résiliation du contrat par le pouvoir adjudicateur en vertu du présent article, le vendeur doit suivre les instructions du pouvoir adjudicateur concernant les mesures immédiates à prendre, destinées à mettre un terme de manière prompte et ordonnée à l’exécution de toutes les obligations au titre du contrat, de manière à réduire les dépenses au minimum. Le pouvoir adjudicateur n’a d’autre obligation que de payer au vendeur les produits qui ont déjà été acceptés conformément à l’article 3, et est autorisé à déduire des sommes correspondantes :

- les indemnités forfaitaires ou les dommages-intérêts généraux dus par le vendeur ;

- et/ou les sommes dues par le vendeur en vertu de l’article 4.3 ;

- et/ou tout surcoût occasionné par un achat de remplacement auprès d’autres fournisseurs.

Le pouvoir adjudicateur est également en droit de faire appel à toute garantie de remboursement anticipé ou de bonne exécution fournie par le vendeur en vertu du contrat.

**12. PERSONNEL**

Le vendeur garantit qu’aucun cadre du pouvoir adjudicateur et/ou de son partenaire n’a reçu ni ne recevra du vendeur un avantage direct ou indirect découlant du contrat.

**13. DROITS DE L’HOMME ET DROITS DU TRAVAIL**

Le vendeur garantit que lui-même et ses sociétés affiliées respectent et défendent les droits de l’homme et les droits du travail définis dans le droit national, la Charte internationale des droits de l’homme et la Déclaration de l’Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998). En outre, le vendeur garantit que lui-même et ses sociétés affiliées respectent la Convention des Nations Unies relative aux droits de l’enfant – document de l’AG A/RES/44/25 (12 décembre 1989) et son annexe – et que ni lui ni ses sociétés affiliées n’a ou n’aura recours au travail forcé ou obligatoire tel que décrit dans la Convention sur le travail forcé et (C29) et dans laConvention sur l’abolition du travail forcé (C105) de l’Organisation internationale du travail. Tout manquement à cette déclaration et à cette garantie, dans le passé ou pendant l’exécution du contrat, confère au pouvoir adjudicateur le droit de résilier ce contrat immédiatement après notification au contractant, sans frais ni responsabilité pour le pouvoir adjudicateur.

**14. Mines ET AUTRES ARMES**

Le vendeur garantit que lui-même et ses sociétés affiliées NE sont PAS engagés dans la mise au point, la vente, la fabrication ou le transport de mines antipersonnel et/ou de bombes à sous-munitions ou de composants utilisés dans la fabrication de mines antipersonnel et/ou de bombes à sous-munitions. En outre, le vendeur garantit que lui-même et ses sociétés affiliées NE sont PAS impliqués dans la vente et/ou la production d’armes qui contribuent aux atteintes du droit international humanitaire visées par les Conventions I à IV de Genève et leurs protocoles additionnels, ainsi que par la Convention des Nations Unies sur certaines armes classiques (1980). Tout manquement à cette déclaration et à cette garantie confère au pouvoir adjudicateur le droit de résilier ce contrat immédiatement après notification au contractant, sans frais ni responsabilité pour le pouvoir adjudicateur.

**15. NON-ÉLIGIBILITÉ**

En signant le bon de commande, le vendeur déclare qu’il NE se trouve PAS dans l’une des situations suivantes :

1. Il est en faillite ou en liquidation ; ses affaires sont administrées par les tribunaux ; il a conclu un accord avec ses créanciers ; il a suspendu ses activités commerciales ; il fait l’objet d’une procédure concernant ces questions ou est dans une situation analogue résultant d’une procédure similaire prévue par la législation ou la réglementation nationale ;
2. Il a été reconnu coupable d’une infraction concernant son comportement professionnel par un jugement ayant force de chose jugée ;
3. Il s’est rendu coupable d’une faute professionnelle grave constatée par tout moyen que le pouvoir adjudicateur peut justifier ;
4. Il ne s’est pas acquitté de ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou au paiement des impôts conformément aux dispositions légales du pays où il est établi ou à celles du pays du pouvoir adjudicateur ou à celles du pays où le contrat doit être exécuté ;
5. Il a fait l’objet d’un jugement ayant force de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale ;
6. Il a été déclaré en défaut grave d’exécution pour non-respect de ses obligations contractuelles à la suite d’une autre procédure d’approvisionnement ou d’octroi de subvention financée par le budget de la Communauté européenne ou par un autre bailleur de fonds ou à la suite d’une autre procédure d’approvisionnement menée par le pouvoir adjudicateur ou l’un de ses partenaires.
7. Il s’est rendu coupable d’avoir créé une entité relevant d’une juridiction différente dans l’intention de se soustraire à ses obligations fiscales ou sociales ou à toute autre obligation légale impérative dans la juridiction de son siège social, de son administration centrale ou de son établissement principal.
8. Il est impliqué dans des activités terroristes, apporte un soutien à des personnes ou à des organisations qui appuient des activités terroristes, cautionne le recours au terrorisme ou participe à la fourniture d’armes à des personnes ou à des organisations impliquées dans le terrorisme.
9. Il figure sur une liste de parties sanctionnées dressée par le gouvernement des États-Unis, l’ONU, l’UE ou d’autres États ayant émis des listes de terroristes et de sanctions.

**16. PRATIQUES DE CORRUPTION**

Le vendeur et son personnel s’abstiennent d’accomplir, de cautionner ou de tolérer toute pratique de corruption, frauduleuse, collusoire ou coercitive, qu’elle soit en relation ou non avec l’exécution du contrat. Par « pratiques de corruption », on entend le fait d’offrir, de donner, de recevoir ou de solliciter, directement ou indirectement, quelque chose de valeur en guise d’incitation ou de récompense pour avoir accompli ou s’être abstenu d’accomplir un acte en rapport avec le contrat ou tout autre contrat conclu avec le pouvoir adjudicateur, ou pour avoir favorisé ou défavorisé une personne dans le cadre du contrat ou de tout autre contrat avec le pouvoir adjudicateur.

Les paiements versés au contractant en vertu du contrat constituent le seul revenu ou bénéficie que le vendeur peut tirer en relation avec le contrat et ni lui ni son personnel ne peuvent accepter une quelconque commission, remise, indemnité, rémunération indirecte ou autre contrepartie en rapport avec les obligations qui lui incombent en vertu du contrat, pour leur exécution ou en vue de s’en acquitter.

L’exécution du contrat ne doit pas donner lieu à des dépenses commerciales inhabituelles. Les dépenses commerciales inhabituelles concernent toute commission non mentionnée dans le contrat ou ne résultant pas d’un contrat en bonne et due forme faisant référence à ce contrat, toute commission qui ne rétribue aucun service légitime effectif, ainsi que toute commission versée à un paradis fiscal, à un bénéficiaire qui n’est pas clairement identifié ou à une société qui a toutes les apparences d’une société écran.

**17. Discrétion et confidentialité**

Le vendeur tient pour privé et confidentiel tous les documents et informations qu’il reçoit dans le cadre du contrat. Il ne peut, sauf dans la mesure nécessaire aux fins du contrat, ni publier ni divulguer des éléments du contrat ou du projet sans le consentement écrit préalable du pouvoir adjudicateur. Il s’abstient en particulier de faire des déclarations publiques concernant le projet ou la prestation sans l’approbation préalable du pouvoir adjudicateur.

**18. CONTRÔLES ET AUDITS**

Le vendeur autorise le pouvoir adjudicateur ou son représentant à inspecter à tout moment les dossiers, y compris les documents comptables et financiers, et à en faire des copies, et permet au pouvoir adjudicateur ou à toute personne autorisée par celui-ci, y compris la Commission européenne, l’Office européen de lutte antifraude et la Cour des comptes dans le cas où le contrat est financé par le budget de la Communauté européenne, d’avoir accès à tout moment à ses documents comptables et financiers et de vérifier ces dossiers et comptes à la fois pendant et après l’exécution du contrat. En particulier, le pouvoir adjudicateur peut effectuer tous les contrôles documentaires ou sur place qu’il estime nécessaire pour trouver des preuves s’il soupçonne des dépenses commerciales inhabituelles.

**19. RESPONSABILITÉ**

En aucun cas et pour aucune raison, le bailleur de fonds original n’acceptera une demande d’indemnisation ou de paiement directement présentée par les contractants (du pouvoir adjudicateur).

**20. PROTECTION DES DONNÉES**

Si le pouvoir adjudicateur est soumis à la directive européenne 95/46/CE (Règlement général sur la protection des données) et que le contractant traite des données à caractère personnel dans le cadre de la soumission d’une offre (par exemple, les CV des experts clés et spécialistes techniques) et/ou de la mise en œuvre d’un contrat (par exemple, le remplacement d’experts), le contractant doit le faire conformément à la directive européenne 95/46/CE (Règlement général sur la protection des données) et informer les personnes concernées des détails du traitement de leurs données, en leur communiquant la politique de confidentialité du pouvoir adjudicateur.

****

**CODE DE CONDUITE POUR LES CONTRACTANTS**

**PRINCIPES ET NORMES ÉTHIQUES**

**Par ce Code de conduite**, le pouvoir adjudicateur définit les principes et les normes éthiques que les contractants sont tenus de suivre et de respecter. Le pouvoir adjudicateur est une organisation fondée sur les droits qui œuvre pour le droit des personnes à une vie digne et à l’égalité. Nous attendons de nos contractants qu’ils agissent de manière socialement responsable, dans le respect des droits de l’homme, du droit du travail et de l’environnement.

Le présent Code de conduite est conforme aux recommandations de l’Initiative danoise pour le commerce éthique (DIEH)[[1]](#footnote-1), aux principes du Pacte mondial des Nations Unies[[2]](#footnote-2) et aux lignes directrices d’ECHO de 2011 pour la passation de marchés dans le domaine de l’aide humanitaire.

**Conditions générales**

Le présent Code de conduite s’applique à tous les contractants qui fournissent des biens, des services et des travaux dans le cadre de nos opérations et nos projets. Il définit les attentes à l’égard des contractants, qui doivent agir conformément à la législation en vigueur et se comporter de manière responsable, éthique et intègre. Cela inclut l’adoption des mesures de diligence raisonnable appropriées en vue de minimiser les impacts négatifs sur le plan des droits de l’homme, du droit du travail, de l’environnement et des principes de lutte contre la corruption. En signant le présent Code de conduite, les contractants s’engagent à faire preuve de diligence raisonnable et à accorder une place centrale à l’éthique dans leurs activités

Les normes éthiques établies constituent des normes minimales plutôt que des normes maximales. Les lois nationales et internationales doivent être respectées. Lorsque les dispositions légales et les normes du pouvoir adjudicateur traitent du même sujet, c’est la norme la plus stricte qui prévaut.

Il est de la responsabilité du contractant de s’assurer que ses contractants et sous-traitants respectent les exigences et normes éthiques énoncées dans le présent Code de conduite

Le pouvoir adjudicateur reconnaît que l’application des normes éthiques et la garantie d’un comportement éthique dans notre chaîne d’approvisionnement s’inscrivent dans un processus continu et un engagement à long terme duquel nous sommes également responsables. Afin de mettre en œuvre des normes éthiques élevées, nous sommes disposés à engager le dialogue et à collaborer avec nos contractants. En outre, nous attendons de nos contractants qu’ils soient eux aussi ouverts et disposés à s’engager dans un dialogue avec nous.

Tout refus de coopérer ou manquement grave au présent Code de conduite entraînera le rejet des offres ou la résiliation des contrats.

**Droits de l’homme et droit du travail**

Les contractants sont tenus de défendre et de promouvoir les droits de l’homme et le droit du travail, et de s’employer activement à résoudre les problèmes qui se posent. Au minimum, ils sont tenus de se conformer à la législation nationale et de s’efforcer activement d’assurer la mise en concordance avec les normes et cadres internationaux en matière de droits de l’homme et de droit du travail :

***Respect des droits de l’homme et du droit du travail*** (Charte internationale des droits de l’homme, Déclaration de l’OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme) :

Les principes de base de la Charte internationale des droits de l’homme établissent que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits dans toutes les sphères de la vie. Tout individu a droit à la vie, à la liberté, à la dignité et à la sûreté de sa personne. Les contractants ne doivent pas négliger leur responsabilité de faire respecter et de promouvoir ces droits auprès de leurs employés, de leurs contractants, de leurs sous-traitants et de la communauté dans laquelle ils opèrent.

***Non-exploitation du travail des enfants*** (Convention des Nations Unies relative aux droits de l’enfant et Conventions de l’OIT C138 et C182) :

Les contractants ne doivent pas se livrer à l’exploitation du travail des enfants[[3]](#footnote-3) et sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour empêcher le recours au travail des enfants. Un enfant est défini comme une personne de moins de 18 ans. Les enfants ne doivent pas être engagés dans des travaux qui compromettent leur santé, leur sécurité, leur développement mental et social, et leur scolarité. Les enfants de moins de 15 ans (14 ans dans les pays en développement) ne peuvent pas être affectés à un travail régulier. Toutefois, les enfants de plus de 13 ans (12 ans dans les pays en développement) peuvent être affectés à des travaux légers dans la mesure où cela n’interfère pas avec la scolarité obligatoire et n’est pas préjudiciable à leur santé et leur développement.

***L’emploi est librement choisi*** (Conventions de l’OIT C29 et C105) :

Les contractants ne doivent pas recourir au travail forcé ou en servitude. Ils doivent respecter la liberté des travailleurs de quitter leur emploi.

***Liberté d’association et droit de négociation collective*** (Conventions de l’OIT C87, C98 et C154) :

Les contractants doivent reconnaître aux travailleurs le droit d’adhérer à un syndicat ou de former un syndicat et de mener des négociations collectives, et doivent faire preuve d’une attitude d’ouverture à l’égard des activités des syndicats (même si celles-ci sont restreintes en vertu de la législation nationale).

***Des salaires décents sont payés*** (Convention de l’OIT C131) :

Au minimum, les normes nationales en matière de salaire minimum ou les normes salariales de l’OIT doivent être respectées par les contractants. En outre, un salaire minimum vital doit être versé. Le salaire minimum vital dépend du contexte, mais doit toujours répondre aux besoins de base tels que l’alimentation, le logement, l’habillement, les soins de santé et la scolarité, et fournir un revenu discrétionnaire[[4]](#footnote-4).

***Non-discrimination dans l’emploi*** (Conventions de l’OIT C100 et C111 et Convention des Nations Unies sur la discrimination à l’égard des femmes) :

Les contractants ne doivent pas exercer de discrimination à l’embauche, dans les salaires, la cessation d’emploi, la retraite et l’accès à la formation ou à la promotion, fondée sur la race, la nationalité, la classe sociale, le sexe, l’orientation sexuelle, l’appartenance politique, le handicap, l’état civil ou la séropositivité.

***Absence de traitement cruel ou inhumain des employés*** (Convention de l’OIT C105) :

Les contractants ne peuvent jamais avoir recours à la violence physique, aux peines disciplinaires, aux abus sexuels, à la menace de violence physique et sexuelle ni à d’autres formes d’intimidation et d’abus.

***Les conditions de travail sont sûres et hygiéniques*** (Conventions de l’OIT C155 et C168) :

Le contractant doit garantir des conditions de travail sécuritaires et hygiéniques à ses employés, et adopter des mesures adéquates pour prévenir les accidents et les risques pour la santé associés au travail ou survenant au cours du travail.

***Les heures de travail ne sont pas excessives*** (Conventions de l’OIT C1, C14, C30 et C106) :

Les contractants doivent veiller à ce que les heures de travail soient conformes à la législation nationale et aux normes internationales. Une semaine de travail de sept jours ne doit pas dépasser 48 heures et les employés doivent avoir un jour de congé par semaine. Les heures supplémentaires doivent être rémunérées, limitées et volontaires.

***Emploi régulier et contractuel*** (Conventions de l’OIT C143, C183 et C132) :

Tout travail doit être effectué sur la base d’une relation de travail reconnue par des contrats écrits, tel qu’établi par les conventions internationales et les lois nationales. Les contractants doivent prévoir des congés, des prestations et une sécurité de l’emploi, et protéger l’emploi régulier des groupes vulnérables en vertu de ces lois et conventions.

**Droit international humanitaire**

Les contractants liés à des conflits armés ou opérant dans des situations de conflit armé doivent respecter les droits des civils en vertu du droit international humanitaire et ne pas se livrer à des activités qui, directement ou indirectement, amorcent, entretiennent et/ou aggravent les conflits armés et les atteintes au droit international humanitaire[[5]](#footnote-5), tels que définis dans les Conventions de Genève I à IV et leurs protocoles additionnels. Les contractants sont tenus d’adopter le principe de « non-nuisance » à l’égard des personnes touchées par un conflit armé.

**Non-implication dans des activités illégales et liées aux armes**

Le pouvoir adjudicateur prône la Convention d’Ottawa contre les mines antipersonnel et la Convention sur les armes à sous-munitions. Les contractants ne doivent pas se livrer à la mise au point, la vente, la fabrication ou le transport de mines antipersonnel, de bombes à sous-munitions ou de leurs composants, ou de toute autre arme qui contribue aux atteintes au droit international humanitaire comme défini dans les conventions et protocoles de Genève.

Les contractants ne doivent se livrer à aucune activité illégale ou criminelle et ne doivent en aucun cas être associés à des activités terroristes, soutenir ces activités ou y être impliqués.

**Protection de l’environnement**

Le pouvoir adjudicateur souhaite minimiser les dommages environnementaux occasionnés par les activités d’approvisionnement. Nous attendons de nos fournisseurs et contractants qu’ils agissent de manière responsable sur le plan environnemental. Pour cela, ils doivent respecter la législation environnementale nationale et internationale en vigueur et agir conformément à la Déclaration de Rio sur l’environnement et le développement. Il est, au minimum, attendu des contractants qu’ils ne soutiennent jamais l’exploitation forestière illégale et ne soient en aucun cas impliqués dans une telle exploitation. Ils sont tenus de répondre activement aux questions liées à la bonne gestion des déchets, en assurant le recyclage, la conservation des ressources limitées et l’utilisation efficace de l’énergie.

**Lutte contre la corruption**

La corruption est définie par le pouvoir adjudicateur comme l’abus, à des fins privées, de pouvoir confié. Cela comprend la subornation, la fraude, le détournement de fonds et l’extorsion. Le pouvoir adjudicateur détient la lourde responsabilité d’éviter la corruption et de mettre en œuvre des normes strictes en matière d’intégrité, de responsabilité, d’impartialité et de conduite professionnelle dans nos relations commerciales. Il est attendu des contractants qu’ils aient la même approche en adoptant une éthique et des pratiques commerciales appropriées et équitables, en prenant des mesures pour prévenir et combattre la corruption et en respectant les conventions internationales ainsi que les lois nationales et internationales.

**Plaintes**

Les contractants et leurs employés qui sont confrontés à des pratiques de corruption, ainsi qu’à des atteintes aux droits de l’homme, au droit du travail, ou à toute autre norme énoncée dans le présent Code de conduite, sont encouragés à déposer une plainte auprès du pouvoir adjudicateur[[6]](#footnote-6).

1. <https://www.dieh.dk/om-dieh/etisk-handel/hvordan-etisk-handel/dieh-guidelines/> [↑](#footnote-ref-1)
2. <https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles> [↑](#footnote-ref-2)
3. Pour consulter la définition du travail des enfants, se reporter à <https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles/principle-5> et <https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=1000:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID,P12100_LANG_CODE:312283,fr:NO> [↑](#footnote-ref-3)
4. Le revenu discrétionnaire est le montant du revenu dont dispose un individu pour investir, épargner et dépenser une fois ses impôts payés et ses besoins personnels (tels que l’alimentation, le logement et l’habillement) couverts. [↑](#footnote-ref-4)
5. Cela comprend le pillage, c’est-à-dire l’appropriation illégale de biens privés à des fins personnelles ou privées, par la force, les menaces, l’intimidation, la pression et une position de pouvoir obtenue du fait de la situation de conflit. [↑](#footnote-ref-5)
6. Le mécanisme de gestion des plaintes de DCA est accessible via notre site web. [↑](#footnote-ref-6)